

ASSEMBLÉE NATIONALE

486-80031202

2002 • 2003

Rapport annuel



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec







Rapport



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec

annuel
2002 • 2003

BA

Monsieur Michel Bissonnet

Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Marc Bellemare

Québec, octobre 2003

Monsieur Marc Bellemare

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Ce rapport a été préparé conformément à l'article 104 du *Code des professions* et couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Gyrlaine Dénoré

Montréal, octobre 2003

Monsieur Jean-K. Samson

Président de l'Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

La soussignée a l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Préparé conformément à l'article 104 du *Code des professions*, ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,

Gyrlaine Dénoré

Montréal, octobre 2003



BA

Table des matières

Rapport de la présidente	6
Rapport de la secrétaire générale	10
Rapport des activités du Bureau	13
Rapport des activités du Comité administratif	19
Rapport des activités du syndic	22
Rapport des activités des comités	
Comité d'inspection professionnelle	23
Comité de discipline	26
Comité de l'examen professionnel	28
Comité de révision	29
Comité de révision des actes	29
Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite	30
Comité Jeunesse	30
Comité des finances	32
Comité de placements financiers du Bureau	33
Activités d'information et de formation, colloques et congrès	34
Statistiques	36
Comités <i>ad hoc</i> , comités d'experts, groupes et tables de travail	38
Documents produits en 2002-2003	46
Le personnel du siège social au 31 mars 2003	48
États financiers	51



Rapport de la présidente

Le projet de loi n° 90 (2002, chapitre 33)

Cet exercice législatif a exigé de la part du Bureau de l'Ordre de multiples décisions et, de la part du siège social, un nombre considérable d'activités et d'interventions, avant, pendant et après l'adoption de la Loi.

L'avant-projet de loi n° 90

À la suite du rapport du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines, présidé par le docteur Roch Bernier et déposé en novembre 2001, j'ai entrepris une tournée des régions du Québec qui s'est terminée par la tenue du VIII^e Colloque des Conseils des infirmières et infirmiers les 23 et 24 avril 2002. J'ai rencontré ainsi près de 3000 infirmières. Cette tournée avait deux objectifs principaux :

- obtenir l'adhésion des infirmières à la position du Bureau rejetant la proposition du comité Bernier visant à inclure la thérapie intraveineuse dans la réserve d'activités des infirmières auxiliaires ;
- exhorter le gouvernement d'alors et plus précisément le ministre de la Santé et des Services sociaux et le ministre de la Justice, responsable de l'application des lois professionnelles, à procéder le plus rapidement possible à la réforme législative soutenue par l'Ordre.

De nombreuses représentations ont dû être faites auprès de ces deux ministres et de leur cabinet à propos de ces enjeux. C'est ainsi que le ministre de la Justice annonçait quelques jours avant le dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale son intention de rejeter la proposition de légaliser la pratique d'activités reliées à la thérapie intraveineuse par les infirmières auxiliaires et de confier plutôt à l'Office des professions du Québec le mandat de mettre sur pied un comité d'étude sur cette question.

L'année 2002-2003 a été marquée par un événement historique : l'adoption du projet de loi n° 90 : *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (2002, chapitre 33), laquelle vient donner un nouveau souffle à notre profession. Une autre réalisation marque également cette année, soit l'adoption, par le Bureau, de la planification stratégique de l'OIIQ pour les trois prochaines années, outil qui constitue, à mon avis, l'une des conditions de notre efficacité.

6 La planification stratégique 2002-2005

En février 2002, le Bureau adoptait la stratégie organisationnelle de l'OIIQ pour les années 2002 à 2005. Cet exercice, qui repose sur une analyse des grandes tendances caractérisant les environnements ayant un impact direct sur le développement de la profession, c'est-à-dire ceux liés à l'éducation, à la santé et au système professionnel, a permis de dégager les priorités des trois prochaines années :

- le repositionnement de la pratique infirmière au sein de l'univers des professionnels de la santé, dans le contexte de l'application de la nouvelle *Loi sur les infirmières et les infirmiers* ;
- la modernisation du cadre réglementaire régissant l'admission à la profession dans le contexte de la pénurie actuelle, de la mobilité de la main-d'œuvre et de l'instauration du DEC-bac intégré ;
- la réalisation de tous les efforts nécessaires et la mise en œuvre de moyens à notre portée pour atténuer l'impact de la pénurie des infirmières sur l'offre de soins et de services ;
- le développement de relations constructives, satisfaisantes et mobilisatrices avec les membres actuels et futurs de l'OIIQ ;
- l'exercice d'une vigilance axée sur les facteurs influant sur l'avenir de la profession et de notre ordre professionnel ;
- la consolidation du fonctionnement interne de l'Ordre.

Il importe de souligner l'importance d'un tel exercice. Il nous a permis dans le passé de voir se profiler les enjeux et de nous y préparer. Il permet de plus de dégager une vision commune des priorités et de favoriser la cohérence entre les attentes du Bureau et les efforts de la permanence du siège social.

L'adoption du projet de loi n° 90

Le projet de loi n° 90 a été adopté par l'Assemblée nationale le 14 juin 2002 et il est entré en vigueur le 30 janvier 2003. La réserve d'activités imparties à notre profession consolide la pratique infirmière par la reconnaissance accordée au jugement clinique, l'élargissement des sphères de décisions cliniques et la réalisation d'une percée vers l'avenir grâce à la reconnaissance de la pratique dite avancée. Trois événements ont été organisés pour marquer le caractère historique de cette loi qui venait moderniser notamment la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* :

- le Bureau et l'équipe de direction de l'OIIQ ont participé à la consultation des élus sur le projet de loi et assisté à son adoption à l'Assemblée nationale. La présence de Mme Rachel Bureau, présidente de l'OIIQ au moment de l'adoption de la première *Loi des infirmières et infirmiers* en 1973, a été clairement signalée à la Commission des parlementaires et à l'Assemblée nationale par le ministre Paul Bégin, porteur du projet de loi à titre de ministre responsable de l'application des lois professionnelles ;
- une fête commémorative a été organisée le 30 septembre 2002, à laquelle étaient conviées des représentantes infirmières de tous les établissements du Québec. Elle s'est tenue au Château Frontenac à Québec en présence du ministre de la Justice, M. Paul Bégin, de M. Jean-K. Samson, président de l'Office des professions du Québec, et du Dr Roch Bernier, président du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines, et dont le rapport avait conduit au projet de loi ;
- une édition spéciale de la publication de l'OIIQ, *Le Journal*, a été produite et distribuée au cours du mois de janvier 2003 à chacune des infirmières afin de conserver mémoire de ce haut fait de l'histoire infirmière.

L'après-réforme

À la suite de l'entrée en vigueur du projet de loi n° 90, devenu le chapitre 33, 2002, l'Ordre s'est doté d'un plan d'action rigoureux dont le principal objectif était l'appropriation de la nouvelle loi par le plus grand nombre d'infirmières afin qu'elles en comprennent toutes les implications pour leur pratique et pour l'organisation future des soins de santé. Les principaux éléments de ce plan d'action sont les suivants :

- production d'un guide d'application de la loi. Ce guide a exigé des échanges, des consultations auprès d'infirmières de différents secteurs d'activité. Il importe également de signaler que cette production a été l'occasion de contacts avec les principaux ordres professionnels dont les membres sont les plus fréquemment en interaction avec les infirmières dans leur pratique. Cette façon de travailler permettra, je l'espère, de concilier notre vision de la portée de la loi avec le point de vue des autres ordres concernés ;

- préparation d'une brochure d'information générale sur la loi s'adressant à l'ensemble des infirmières ;
- conférences portant sur la loi présentées aux établissements, organismes et associations d'infirmières qui en ont fait la demande. À la fin de mars 2003, 24 conférences avaient été prononcées et 2180 infirmières avaient été rejointes. Trente autres conférences sont planifiées pour les mois d'avril, mai et juin, dont une à la rencontre provinciale des directrices et responsables des soins infirmiers et une autre à l'intention des enseignantes, professeures, responsables de la coordination départementale du programme de soins infirmiers, des directrices et doyennes des programmes universitaires en sciences infirmières ;
- élaboration d'un cadre d'orientation et d'un cadre réglementaire pour l'émergence de la praticienne en spécialité afin de déterminer les critères requis pour la délivrance du certificat de spécialiste par l'OIIQ. Le Bureau de février 2003 a adopté une position préliminaire à cet effet ;
- mise sur pied de comités afin de déterminer les conditions de développement du rôle de praticienne dans trois spécialités : la néonatalogie, la néphrologie et la cardiologie tertiaire ;
- plusieurs rencontres avec le Collège des médecins du Québec ont porté sur le tableau de concordance des actes médicaux délégués au sujet duquel un accord complet est intervenu et sur certains éléments de l'article 36 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, dont la portée de l'activité liée à l'application des techniques invasives. Des échanges avec l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec ont également été menés pour convenir du tableau de concordance des actes infirmiers autorisés ;
- participation de l'OIIQ aux deux comités de l'Office des professions du Québec mis sur pied dans la perspective de l'adoption du projet de loi n° 90 :
 - équipe de soutien à l'implantation de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé, dont font partie une représentante de tous les ordres professionnels concernés. Notre représentante à ce comité est *Carole Mercier*, directrice-conseil à la Direction des affaires externes ;
 - comité sur la contribution des infirmières et infirmiers auxiliaires à la thérapie intraveineuse, présidé par Mme *Sylvie de Grandmont*, vice-présidente de l'Office des professions du Québec et auquel siège l'OIIQ, l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ), un médecin, un représentant de l'Office des professions du Québec et un représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux. La représentante de l'OIIQ est *Jocelyne Poirier*, directrice-conseil à la Direction des affaires externes.



Le comité consultatif sur la reconnaissance de la spécificité de la pratique infirmière en région isolée et de la formation requise

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec aurait souhaité résoudre le problème de la reconnaissance de cette pratique particulière et celui des conditions de formation qui s'y rattachent dans le cadre du projet de loi n° 90. D'ailleurs, notre mémoire au Groupe de travail ministériel contenait une recommandation à cet effet, mais le projet de loi n'en a pas tenu compte.

Ainsi, le 6 juin 2002, une rencontre sur la formation infirmière en région isolée s'est tenue au siège social de l'OIIQ avec des représentants de ces régions (Conseil Cri de la santé des services sociaux de la Baie James, Centre de santé de la Basse-Côte-Nord, Conseil des Premières Nations du Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et Santé Canada).

Il a alors été décidé que ce comité *ad hoc* se transformerait en comité consultatif de l'OIIQ en vue de trouver une solution à la reconnaissance de la spécificité de la pratique infirmière en région isolée et aux problèmes de formation afférents.

Ce comité, composé de représentants de chacune des régions, a donc pour mandat d'étudier le contexte de pratique, les activités exercées par les infirmières en poste ainsi que les éléments essentiels de la formation requise pour exercer en région isolée. Ce travail inspirera le Bureau qui adoptera au cours de l'automne les orientations de l'Ordre sur cette question.

La santé mentale : recommandations à l'Office des professions du Québec

À la suite du dépôt du deuxième rapport du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines, présidé par le Dr Roch Bernier et portant sur la santé mentale, le ministre Paul Bégin, responsable de l'application des lois professionnelles, a mandaté l'Office des professions du Québec pour recueillir les commentaires des ordres professionnels intéressés. C'est dans le cadre du Bureau des 30 septembre et 1^{er} octobre 2002 que les membres ont endossé les commentaires et recommandations de l'OIIQ, lesquels ont été présentés à l'Office le 2 octobre 2002.

La Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux (projet de loi n° 113)

Lors de la séance du 29 novembre 2002, le Comité administratif de l'Ordre a adopté le mémoire de l'OIIQ sur cet important projet de loi qui a été présenté à la Commission des affaires sociales le 5 décembre 2002.

Ce projet de loi, qui fait suite au rapport Francœur sur les accidents médicaux évitables, a pour but la divulgation aux patients des incidents ou accidents dont ils ont été victimes. Dans son mémoire, l'OIIQ a donné son accord général au projet de loi, moyennant toutefois un certain nombre d'amendements. Le projet a été adopté le 19 décembre 2002.

Le programme triennal de bourses d'études

En décembre 2002, le Bureau s'est doté d'un plan triennal 2003-2006 pour l'octroi des bourses d'études. L'un des faits saillants de ce programme est le doublement du montant total du programme qui atteindra ainsi près de 1,2 million de dollars.

En plus d'encourager la recherche en soins infirmiers, ce programme vise à contrer les pénuries spécifiques d'infirmières observées depuis quelques années, particulièrement chez les enseignantes, les cliniciennes, les infirmières bachelrières et les infirmières cadres.

Les statistiques révèlent en effet que les infirmières qui occupent un poste nécessitant une formation universitaire, par exemple les cliniciennes, les infirmières-chefs et les directrices de soins, ont entre 45 et 50 ans comparativement aux infirmières soignantes, âgées en moyenne de 41,2 ans.

Quant aux infirmières enseignantes, 500 d'entre elles sur 1200 ont plus de 50 ans. Selon nos données, il faudra former à très court terme au moins 200 professeurs uniquement pour remplacer ceux qui partiront à la retraite bientôt.

Cette décision a été rendue publique le 12 février dernier dans le cadre d'une conférence de presse.

Le nouvel outil promotionnel sur la profession d'infirmière :

Infirmières et infirmiers — Profession : complices

Afin d'intéresser encore plus de jeunes à la profession d'infirmière, l'Ordre a produit cette année un nouvel outil de promotion de la profession à leur intention.

Il s'agit d'une vidéo en format mini cédérom qui met en relief les multiples dimensions de la pratique infirmière (situations cliniques variées, secteurs cliniques diversifiés, lieux de pratique multiples tant au plan local qu'international).

Cette vidéo véhicule une image dynamique de notre profession dans un langage et un rythme susceptibles d'intéresser les jeunes. D'ailleurs, plusieurs jeunes infirmières de différents établissements y ont participé.

La réalisation de cet outil a aussi été rendue possible grâce à la contribution toute spéciale de la Direction des soins infirmiers de l'Hôpital Sainte-Justine, laquelle a permis au tournage de se dérouler dans un lieu de soins réel et avec la collaboration d'infirmières et d'infirmiers de l'hôpital, qui ont figuré dans cette production.

Une promotion de cet outil a été faite dans les écoles secondaires et les collèges, auprès des orienteurs de ces établissements. La vidéo est également utilisée dans les quatre grands salons de l'emploi auxquels l'Ordre participe chaque année dans le cadre de sa stratégie de promotion de la profession auprès des jeunes.

Un Espace étudiant au congrès

Au cours de l'élaboration de la stratégie organisationnelle, la nécessité d'entretenir des liens plus serrés avec nos futurs membres afin d'accroître leur sentiment d'appartenance à la profession a été constatée.

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé d'organiser un Espace étudiant au congrès de 2002, c'est-à-dire un certain nombre d'activités conçues à l'intention des étudiants et qui leur permettraient de mieux comprendre les différentes facettes de l'ordre professionnel et de s'entretenir avec des infirmières en exercice.

Un grand nombre a répondu à cette invitation : plus de 600 participants étaient présents. Devant une telle réponse, il va sans dire que l'événement est là pour rester !

Les prix Florence

L'année 2003 se signale aussi par une autre innovation : la création de nouveaux prix de reconnaissance de la pratique infirmière, les prix Florence.

Ces prix seront décernés annuellement par l'Ordre pour reconnaître la contribution d'infirmières et d'infirmiers dans divers domaines de la profession, dont

- l'engagement communautaire ;
- l'excellence des soins ;
- le leadership ;
- la promotion de la santé ;
- le rayonnement international ;
- la recherche en sciences infirmières et
- la relève infirmière.

Il a également été décidé que le Prix de l'Insigne du mérite et les prix Florence seraient décernés dans le cadre du colloque annuel des conseils des infirmières et infirmiers, lors d'une soirée-bénéfice dont les profits seront versés à la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec. Cette soirée portera le nom de Soirée Inspiration. La grande première est prévue le 8 mai 2003.

Une année déterminante pour l'avenir de la profession

Des jalons ont été posés cette année et ils vont progressivement modifier non seulement le visage de notre profession, mais également sa place au sein des professionnels de la santé. Je pense ici bien sûr à l'adoption du projet de loi n° 90, à la refonte de nos programmes de formation et plus particulièrement à l'implantation du DEC-bac intégré.

Cependant, ces réalisations n'auraient jamais été possibles sans une volonté tenace d'en arriver à bout, une vision claire de ce que nous voulions et un travail incessant pour lequel je remercie les employés de l'Ordre et tous les membres des Bureaux successifs qui y ont contribué.

Enfin, je tiens également à remercier les infirmières et infirmiers du Québec pour l'appui qu'ils nous ont donné en cette période intense de consolidation et de reconfiguration de notre profession.

La présidente,

Gyslaine Desrosiers

Gyslaine Desrosiers





Rapport de la secrétaire générale

Au cours de l'année 2002-2003, de nombreux changements se sont produits simultanément dans les systèmes de santé, d'éducation et professionnel. L'évolution de ces différents systèmes a une influence sur la profession d'infirmière et, conformément aux priorités retenues dans sa planification stratégique, l'Ordre a axé ses activités sur sa mission de protection du public tout en contribuant à l'évolution de la pratique infirmière.

La protection du public

Les nombreuses activités qui ont été réalisées cette année ne pouvant pas être toutes présentées, seules les principales sont énumérées dans ce rapport. Par ailleurs, les rapports des activités d'inspection professionnelle et les enquêtes disciplinaires font l'objet de rapports spécifiques.

Un nouveau code de déontologie

À la suite de l'approbation par le gouvernement du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*, celui-ci est entré en vigueur le 23 janvier 2003 et un exemplaire, inséré en encart dans *L'Infirmière du Québec*, en a été envoyé en mars dernier à toutes les infirmières et infirmiers du Québec. Un plan de diffusion et de formation a été planifié à ce sujet et il sera mis en application au cours de l'année prochaine.

Des modifications au programme d'externat

Dans le cadre d'une évaluation de l'application du règlement régissant le programme d'externat effectuée à l'été 2002, l'Ordre a procédé à une consultation auprès de 12 établissements de santé et neuf établissements d'enseignement afin de vérifier si de nouvelles modifications devaient être apportées au programme d'externat. Cet exercice a mis en lumière la difficulté que posait aux petits établissements, et en particulier aux centres hospitaliers de soins de longue durée, le nombre minimum de cinq externes exigé pour mettre en place un programme d'externat. Plusieurs suggestions ont également été faites concernant les activités que peut accomplir une externe.

C'est dans ce contexte que le Bureau a adopté un règlement afin d'apporter des modifications au règlement en vigueur et l'a transmis à l'Office des professions du Québec. Ces modifications visent notamment le retrait de toute condition relative au nombre d'externes pouvant être admises dans un établissement et l'ajout de nouvelles activités pouvant être exercées par elles.

Ce règlement a été approuvé par le Conseil des ministres le 21 mars et s'applique à compter du 15 mai 2003.

Accès à la profession : un important travail de révision

Considérant l'arrivée du nouveau programme de formation DEC-bac, la révision de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, la pénurie d'infirmières et les effets de la mondialisation sur la mobilité de la main-d'œuvre, l'Ordre a entrepris un important travail de révision réglementaire touchant l'admission à la profession et la pratique professionnelle : il étudie six règlements dans le but de les adapter aux nouvelles dispositions légales et de les mettre à jour en fonction du nouveau contexte social. Ces règlements sont les suivants :

- *Règlement sur les conditions et formalités de la révocation de l'immatriculation d'un étudiant en soins infirmiers ;*
- *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ;*
- *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ;*
- *Règlement sur les actes professionnels qui, suivant certaines conditions et modalités, peuvent être posés par des personnes autres que des infirmières et infirmiers ;*
- *Règlement sur les actes professionnels qui, suivant certaines conditions et modalités, peuvent être posés par une externe en soins infirmiers ;*
- *Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers.*

Quant à l'examen professionnel, son volet pratique est passé de 25 situations cliniques à 16 afin qu'il puisse se dérouler en une seule journée plutôt que deux. Ce changement a été fort apprécié des étudiantes et des milieux cliniques participant à l'organisation de l'examen. Toutefois, il n'aurait pu se faire sans la collaboration du Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval (CESSUL), qui a effectué toutes les analyses statistiques requises pour assurer la validité et la fiabilité de l'examen.

D'autre part, six journées de formation à la préparation à l'examen ont été organisées à l'intention de 124 enseignantes dans trois villes de la province, Montréal, Québec et Rimouski. Par ailleurs, l'Ordre a reçu en 2002 une aide financière du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pour la réalisation d'un guide de préparation à l'examen, dont une section est consacrée aux candidates étrangères. Enfin, étant donné la forte croissance du nombre d'étudiantes en 2004-2005, l'Ordre a commencé certains travaux d'analyse afin de vérifier s'il est possible de continuer à tenir l'examen pratique dans des conditions sécuritaires, similaires à celles des années précédentes.

Programme de formation continue

La programmation de 2002-2003 a obtenu un grand succès, plus de 1200 infirmières s'étant inscrites aux activités de formation qui se sont déroulées dans différentes régions du Québec (voir à cet effet la section *Activités d'information et de formation, colloques et congrès*, Tableau 1).

Services aux membres : amélioration et projets de développement

L'Ordre reçoit annuellement plus de 50 000 demandes ou commentaires par l'intermédiaire du téléphone, de la poste, du télécopieur ou du courrier électronique. Ainsi, pour éviter des délais indus, certains processus administratifs internes ont été revus, particulièrement au Bureau du registraire et à la Direction des communications et des services à la clientèle. D'autres sont en cours de révision, notamment ceux relatifs à l'aide-conseil à la Direction du développement et du soutien professionnel.

Modification du site Web

La page d'accueil du site de l'Ordre a été complètement remaniée. L'arborescence a été modifiée afin de faciliter la recherche d'information, qui elle-même a subi une cure de rajeunissement.

Dans le cadre de cette reconfiguration, l'analyse des différents produits qui permettraient l'inscription au tableau et le paiement de la cotisation annuelle par voie électronique s'est poursuivie cette année. Une solution technologique s'est avérée fort prometteuse pour nos besoins et certains essais devront être réalisés avant que ce type de service puisse être offert aux membres.

Appui aux études, à la recherche, à des associations professionnelles et aux ordres régionaux

L'Ordre annonçait cette année son nouveau programme triennal 2003-2006 de bourses d'études, d'une valeur de 1,2 M \$. Ainsi, 150 bourses seront attribuées pour encourager les études dans les domaines suivants : la clinique, la gestion et la recherche.

Au chapitre de la recherche, le *Fonds de l'Autoroute de l'information (FAI)* du Québec et l'organisme *Canarie* du gouvernement fédéral ont accordé une aide financière pour la réalisation du projet *Communauté virtuelle de pratique en santé du cœur*, dont l'Ordre était le maître d'œuvre. Le projet s'est terminé en décembre 2002 et les résultats de cette expérience très positive sont accessibles sur le site Web de l'Ordre. À cet effet, nous tenons à adresser nos remerciements aux 33 infirmières ayant participé au projet, aux six partenaires provenant de centres hospitaliers ou d'associations professionnelles du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ainsi qu'au Centre



francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO). Par ailleurs, l'Université de Sherbrooke bénéficiera pour les trois prochaines années d'un appui financier de l'Ordre afin d'entreprendre son projet de recherche sur la formation continue intitulé « Campus virtuel en Santé, module de suivi et d'aide à la gestion de problèmes de santé chroniques comme le diabète ».

L'Ordre a également offert son soutien et un appui financier à la production du *Guide de prévention des infections en soins de pieds*. Cette nouvelle publication a vu le jour en 2002 et a été réalisée conjointement avec l'Association des infirmières et infirmiers en soins de pieds du Québec.

L'activité régionale demeure une priorité pour l'Ordre et son soutien aux ordres régionaux s'est traduit cette année par une formation adaptée aux besoins des présidentes et des trésorières, en particulier sur les plans comptable et financier. Des modifications ont également été apportées au budget des ordres régionaux. Enfin, une journée d'échange et d'information s'est tenue en février dernier pour tous les conseils de section. Cette journée a permis aux représentants élus des ordres régionaux de prendre connaissance des enjeux de la nouvelle *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* ainsi que de partager leur point de vue sur les différentes réalités régionales et les dossiers prioritaires des ordres régionaux.

La gestion du siège social

À la suite d'un examen des besoins d'affaires de l'Ordre, un plan directeur des technologies de l'information a été élaboré et approuvé par le Bureau cette année. Des priorités ont été retenues et un échéancier préliminaire a été produit en fonction de la disponibilité des ressources humaines et financières.

L'accroissement du volume des activités et la révision des règlements touchant l'admission à la profession ont une très grande incidence sur les activités du Bureau du registraire. Une réorganisation administrative s'est donc avérée nécessaire. Elle a débuté en cours d'année et elle implique une révision des responsabilités et des tâches des gestionnaires et des employés, ainsi que des modifications à plusieurs processus administratifs. L'approche clientèle demeure importante et plusieurs de ces processus visent à améliorer les services et les communications aux membres (ex. : accessibilité, simplification de l'information, diminution des délais, gestion des plaintes, etc.).

En ce qui a trait aux ressources humaines, une politique salariale pour les cadres intermédiaires et les professionnels de l'Ordre a été adoptée par le Comité administratif le 19 avril 2002. Pour ce qui est des employés syndiqués, un accord de principe a été conclu entre les parties pour le renouvellement de la convention collective.

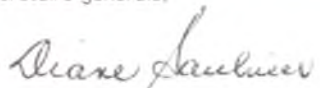
Par ailleurs, conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (L.R.Q. chapitre R-15.1), l'utilisation des surplus de la Caisse de retraite des employés de l'Ordre a fait l'objet de consultations auprès des différents groupes concernés et les choix retenus permettront d'améliorer le régime et d'en assurer la santé financière de manière à pouvoir respecter les obligations futures.

Sur le plan des installations matérielles et techniques, des locaux ont été réaménagés pour améliorer la fonctionnalité des lieux et l'efficacité des équipes de travail, notamment pour le Bureau du syndic, le Bureau du registraire, le Service de gestion d'événements et le Service des archives. Des locaux ont également été aménagés pour la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) et le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF). Une entente de location a été conclue avec cet organisme.

Le système électromécanique a bénéficié pour sa part d'une informatisation partielle de ses composantes. De plus, l'Ordre a procédé au transfert de ses archives dans une autre entreprise après avoir négocié une entente beaucoup plus avantageuse sur le plan financier et qui répond à ses besoins en matière de conservation, d'accessibilité et de sécurité des documents.

Au terme de mon mandat à titre de secrétaire générale, je tiens à remercier tous les cadres, les professionnels et les employés pour leur soutien, leur dévouement et leur implication. Sans leur contribution, toutes ces activités n'auraient pu être réalisées. C'est donc avec beaucoup de gratitude que je leur exprime toute ma reconnaissance.

La secrétaire générale,



Diane Saulnier

Rapport des activités du Bureau

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Bureau a tenu six réunions ordinaires et trois réunions extraordinaires. Il a veillé à l'administration générale des affaires de l'Ordre, conformément aux responsabilités et aux pouvoirs qui lui sont conférés par le *Code des professions*, la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* ainsi que par les règlements y afférents. Seules les principales résolutions adoptées par le Bureau au cours de l'année sont résumées dans le présent rapport.

Assemblée générale annuelle et congrès

Le Bureau a résolu de tenir la 82^e Assemblée générale annuelle de l'Ordre le lundi 4 novembre 2002, de 8 h 30 à 13 h 15, au Palais des Congrès de Montréal et il en a adopté l'ordre du jour provisoire.

Le congrès a eu lieu les 4 et 5 novembre 2002 et s'est déroulé sous la présidence de *Louise Chartier*, professeure titulaire du Département des sciences infirmières de l'Université de Sherbrooke. Le thème choisi pour cette occasion était *Soins et société – s'engager pour retrouver l'essentiel*. Des activités précongrès ont aussi été offertes les 2 et 3 novembre 2002 (voir la section *Activités d'information et de formation, colloques et congrès*).

Élection des membres du Comité administratif

Le Bureau a procédé à l'élection de quatre membres du Comité administratif. La présidente a été réélue pour un mandat de deux ans (2002-2004). Ont été élus pour un an : *Angèle St-Jacques*, vice-présidente ; *Hélène Tremblay*, trésorière ; *Irène Robitaille*, administratrice élue ; *Pierre Carrier*, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec.

Cotisation annuelle de l'année 2003 et prime d'assurance responsabilité professionnelle

Malgré les nombreuses obligations légales de l'Ordre, le Bureau a résolu de maintenir la cotisation annuelle pour l'année 2003 à 206,70 \$. Cette cotisation, dont le montant est le même pour une troisième année consécutive, doit être versée avant le 1^{er} avril de chaque année.

La prime d'assurance responsabilité a été maintenue à 6,51 \$ pour l'année 2003.

Comités

Nominations

Les membres du Bureau ont procédé à la nomination de membres siégeant aux comités suivants : Comité d'inspection professionnelle, Comité de révision, Comité de révision des actes, Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite, Comité Jeunesse, Comité des finances, Comité de retraite, Sous-comité de l'examen professionnel, Comité de discipline.

Rapports des comités

Le Bureau a reçu les rapports annuels, notamment du Comité de discipline, du Comité d'inspection professionnelle et du Comité de l'examen professionnel.

Sur recommandation du Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite de l'Ordre, le Bureau a nommé *Margot Phaneuf*, de la région de la Montérégie, lauréate de l'Insigne du mérite 2002 et *Olivette Soucy*, de la même région, lauréate de l'Insigne du mérite 2003 et proposé leur candidature au Conseil interprofessionnel du Québec pour le Prix du Mérite.

Lauréates des bourses d'études

Les bourses d'études de premier cycle sont attribuées par le Bureau de l'OIIQ, sur recommandation de chaque université qui offre le programme de formation en sciences infirmières. En ce qui concerne les bourses d'études pour les 2^e et 3^e cycles et la bourse pour la formation d'infirmières praticiennes, le Bureau a confié la responsabilité à la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) qui les attribue selon les critères fixés par le Bureau de l'OIIQ. La provenance régionale de chaque lauréate est indiquée entre parenthèses.



Bourses d'études de premier cycle en sciences infirmières

Sur recommandation de chaque université, le Bureau a décidé d'accorder une bourse de 3000 \$ aux 18 lauréates suivantes pour leur permettre d'effectuer des études de premier cycle :

- *Laurence Bernard*, Université de Montréal (Région Montréal/Laval)
- *Marie-Claude Bouchard*, Université du Québec à Chicoutimi (Région Saguenay–Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec)
- *Élaine Chavigny*, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (Région Abitibi-Témiscamingue)
- *Frédéric D'Aragon*, Université de Sherbrooke (Région Estrie)
- *Valérie Dunberry*, Université du Québec à Trois-Rivières (Région Montréal/Laval)
- *Nancy Houde*, Université du Québec à Chicoutimi (Région Saguenay–Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec)
- *Christine Jachner*, Université McGill (Région Montréal/Laval)
- *Luce Lapierre*, Université du Québec en Outaouais (Région Outaouais)
- *Mélanie Lefebvre*, Université du Québec en Outaouais (Région Outaouais)
- *Chantal Lemay*, Université de Sherbrooke (Région Montérégie)
- *Stéphanie Leroux*, Université McGill (Région Montréal/Laval)
- *Julie Martin*, Université Laval (Région Québec)
- *Aurélien Maton*, Université de Montréal (Région Montérégie)
- *Karo-Lynn Michaud*, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (Région Abitibi-Témiscamingue)
- *Dominic Pelland*, Université du Québec à Trois-Rivières (Région Laurentides/Lanaudière)
- *Nadia Roy*, Université du Québec à Rimouski (Région Bas-Saint-Laurent/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)
- *Lucienne Simard*, Université du Québec à Rimouski (Région Bas-Saint-Laurent/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)
- *Vincent Tremblay*, Université Laval (Région Québec)

Autres bourses d'études

Selon les critères d'attribution des bourses d'études de deuxième ou troisième cycle en sciences infirmières fixés par le Bureau, le Comité scientifique de la FRESIQ a étudié les candidatures et a soumis des recommandations au conseil d'administration de la FRESIQ pour désigner les lauréates des bourses suivantes :

- *Bourses d'études de deuxième et troisième cycles en sciences infirmières (neuf bourses de 10 000 \$ pour effectuer des études de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières) :*

Récipiendaires

- *Marilyn Aïta*, Université McGill (Doctorat) (Région Laurentides/Lanaudière)
- *Sylvie Boulet*, Université Laval (Maîtrise) (Région Québec)
- *Patricia Bourgault*, Université de Sherbrooke (Doctorat) (Région Estrie)
- *Nathalie Dubé*¹, Université Laval (Maîtrise) (Région Québec)
- *Danielle Goulet*¹, Université Laval (Maîtrise) (Région Québec)
- *Sylvie Lambert*, Université McGill (Doctorat, passage direct) (Région Montréal/Laval)
- *Édith Lepire*, Université de Montréal (Maîtrise) (Région Montréal/Laval)
- *Sylvie Noiseux*, Université de Montréal (Doctorat) (Région Montréal/Laval)
- *Sonia Semenic*, Université McGill (Doctorat) (Région Montréal/Laval)
- *Bourses pour la formation d'infirmières praticiennes (bourses de 10 000 \$ destinées à des étudiantes poursuivant des études dans un programme de formation d'infirmières praticiennes) :*
- *Nicole Rondeau*, Université de Montréal (Infirmière en pratique avancée) (Région Montérégie)

¹ Bourse attribuée à la Chaire d'études et de recherche sur l'évaluation des pratiques infirmières de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval.

Dispositions réglementaires

Le Bureau a donné son accord au projet de modification du *Règlement sur les actes visés à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins* et a transmis au Collège des médecins du Québec la réponse de l'Ordre à cet effet, en mentionnant que le règlement actuel est restrictif. Cette modification réglementaire vise à permettre aux infirmières d'administrer une injection d'épinéphrine aqueuse (adrénaline) lors d'une réaction anaphylactique, à la condition que l'acte soit exécuté selon une ordonnance et un protocole donnés.

Le Bureau a modifié le *Règlement sur les actes professionnels qui, suivant certaines conditions et modalités, peuvent être posés par une externe en soins infirmiers* et l'a transmis à l'Office des professions du Québec. Les modifications visent à abroger l'exigence d'un nombre minimal de cinq externes sélectionnées par établissement de santé afin de favoriser une application plus large du programme d'externat en soins infirmiers et à ajouter certaines activités professionnelles à la liste des activités qui peuvent être faites par une externe en soins infirmiers. Le gouvernement a approuvé ce règlement le 21 mars 2003, lequel devrait entrer en vigueur le 15 mai 2003.

Le Bureau a adopté un projet de modification au *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* afin de prévoir des conditions et modalités de divulgation de renseignements confidentiels, conformément à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes* (2001, c. 78). Le Bureau a également adopté un projet de modification au *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* afin d'ajouter des dispositions spécifiques à la recherche. Ces projets de modification seront communiqués aux membres pour consultation au cours de la prochaine année, avant leur adoption finale.

Le Bureau a résolu de transmettre ses commentaires à l'Office des professions du Québec au sujet du projet de règlement du Collège des médecins du Québec intitulé *Règlement sur les activités médicales pouvant être exercées dans le cadre des services préhospitaliers d'urgence*. Ce projet de règlement vise à légaliser une situation de fait et à régulariser des projets pilotes antérieurement mis en œuvre à propos de la pratique d'activités réservées par des techniciens ambulanciers. Le Bureau a demandé des amendements importants à ce projet puisqu'il considère que, compte tenu de la nature des activités de soins avancés qui font l'objet du projet de règlement et de la formation requise pour les exercer, ces activités doivent être réservées à des professionnels qualifiés afin de ne pas porter atteinte à la cohérence du système professionnel et à la protection du public.

Le Bureau a adopté le projet de *Règlement sur une activité professionnelle pouvant être exercée par une personne agissant pour le*

compte d'Héma-Québec et l'a transmis à l'Office des professions du Québec pour examen et recommandation au gouvernement. Ce projet de règlement vise à autoriser les personnes agissant pour le compte d'Héma-Québec à retirer l'aiguille, après phlébotomie, dans le cadre de collectes de sang. Il prévoit certaines conditions pour la protection du public, soit une formation préalable et la présence sur place d'une infirmière, disponible en tout temps pour une intervention auprès du donneur dans un court délai.

Principales autres résolutions du Bureau

Outre les résolutions relatives aux activités précédemment énumérées, le Bureau :

- a accepté les dispositions contenues dans le *Projet de loi 90* sous réserve de l'amendement à apporter à l'article 37.1, 5 *ii* du *Code des professions* visant à retirer de la liste d'activités réservées aux infirmières auxiliaires l'installation d'un soluté ou d'un cathéter intraveineux ;
- a confié à la présidente de l'Ordre le mandat suivant :
 - constituer pour chaque spécialité « d'infirmière praticienne », dont la création est envisagée en vertu de l'article 14 *f* de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, un groupe de travail chargé d'examiner notamment la pertinence de créer la spécialité, les conditions requises pour la délivrance du certificat de spécialiste, les normes d'équivalence de ces conditions, et d'en faire rapport au Bureau ;
 - déterminer la composition de ce groupe de travail et
 - désigner les personnes qui en feront partie ;
- a approuvé le programme de surveillance et de promotion de la qualité de l'exercice 2003-2004 adopté par le Comité d'inspection professionnelle ;
- a procédé aux nominations suivantes :
 - *Marcelle Fleury*, à titre de syndic (adjointe) ;
 - *Marie Hénault*, registraire de l'Ordre, à titre de secrétaire adjointe de l'OIIQ ;
 - *Yanick Augustin*, à titre de secrétaire *ad hoc* du Comité de discipline ;
 - *Carole Deshaies*, en renouvellement de trois ans, à titre de présidente du Comité d'inspection professionnelle et directrice du Bureau de l'inspection professionnelle ;



- a désigné *Diane Saulnier* et *Carole Mercier* respectivement membre délégué et substitut au Conseil interprofessionnel du Québec pour le mandat 2002-2003 ;
- a nommé *Carole Deshaies* et *Ginette Lavallière* respectivement membre délégué et substitut au Conseil québécois d'agrément ;
- a approuvé les prévisions budgétaires 2002-2003 pour le Fonds général, le Fonds de bourses et promotion de la profession et le Fonds de gestion du risque ;
- a étudié et adopté les rapports de la firme de vérificateurs externes Harel Drouin-PKF sur les états financiers de l'Ordre au 31 mars 2002 ;
- a retenu la firme Harel Drouin-PKF pour la vérification des états financiers de l'exercice 2002-2003 de l'OIIQ ;
- a entériné les modifications aux règlements adoptés respectivement par le Conseil de section des ordres régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Estrie ;
- a adopté une position préliminaire concernant les exigences académiques et professionnelles requises pour la délivrance des certificats de spécialistes « d'infirmière praticienne en spécialité » ;
- a approuvé les modalités de mise en candidature des Prix Florence ;
- a adopté le projet de mémoire *Commentaires de l'OIIQ* sur le deuxième rapport du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines – volet santé mentale ;
- a étudié et accepté plusieurs aspects du rapport relatif à l'étude sur l'amélioration de l'examen professionnel et notamment la réduction de 25 à 16 du nombre d'épreuves cliniques, la révision de la correction et la fixation des frais afférents, la modification du rapport présenté aux établissements d'enseignement, les lignes directrices pour la communication des résultats de l'examen, le fonctionnement et la modification de la composition du Comité de l'examen professionnel ;
- a fixé la note de passage à l'examen professionnel écrit tenu en février 2002 et en septembre 2002 et a adopté la politique de diffusion des résultats de l'examen ;
- a autorisé, selon certaines modalités et perspectives, la secrétaire générale à poursuivre les négociations avec le Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval (CESSUL) afin d'en arriver à une entente avec cet organisme dans le meilleur intérêt de l'Ordre ;
- a résolu de tenir le congrès de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec du 2 au 4 novembre 2003 et l'Assemblée générale annuelle, le lundi 3 novembre 2003 ;
- a autorisé *Diane Saulnier*, secrétaire générale, à négocier et à signer le protocole d'entente entre le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) et l'OIIQ afin d'obtenir du MRCI une subvention de 50 000 \$ pour l'élaboration d'un *Guide de préparation à l'examen professionnel* de l'OIIQ destiné aux infirmières et infirmiers diplômés hors Québec ;
- a accepté de prolonger l'entente relative à l'acceptation réciproque des examens professionnels du College of Nurses of Ontario (CNO) et de l'OIIQ afin de favoriser la mobilité des infirmières ;
- a décidé de maintenir les frais d'inscription à l'examen professionnel à 375 \$, plus les taxes applicables, pour les sessions d'examen de septembre 2002 et février 2003 ;
- a résolu de former un comité *ad hoc* chargé d'examiner, en collaboration avec les services juridiques, les modifications à apporter aux dispositions des règlements de l'Ordre et des ordres régionaux touchant à certains aspects de la fonction de présidente de l'Ordre, en conformité avec les lois applicables ;
- a accepté le processus de sélection et de nomination d'un(e) directeur(trice) des technologies de l'information ;
- a adopté les amendements proposés à la politique d'attribution des jetons de présence ;
- a délégué à la secrétaire *ad hoc* du Comité de discipline le pouvoir de choisir, parmi les membres nommés par le Bureau, ceux devant siéger aux séances dudit comité ;
- a approuvé les modifications apportées en 2001-2002 au régime de retraite, y compris les amendements présentés ; a autorisé *Diane Saulnier*, secrétaire générale, à proposer au syndicat et aux employées non syndiquées ces modifications à des fins d'entente et a résolu de faire appliquer, après entente, les nouvelles mesures adoptées ;
- a approuvé la planification stratégique 2002-2005 de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et en a permis la diffusion aux directions internes du siège social et à l'ensemble des conseils de section ;
- a approuvé la politique de nomination aux postes de direction du siège social et a autorisé la présidente et la secrétaire générale de l'Ordre à élaborer et à mettre en œuvre, le cas échéant, le processus de sélection des candidats pour toute nomination à un poste de direction ;

- a adopté les politiques de placement révisées du Fonds général et du Fonds des bourses et de promotion de la profession afin d'orienter graduellement les investissements de l'OIIQ vers des entreprises dont les activités sont conformes aux valeurs sociales de l'OIIQ ;
- a entériné les accords de principe intervenus entre le syndicat et l'OIIQ afin qu'ils soient intégrés à la prochaine convention collective, a procédé à la nomination des membres du Comité de négociation, a accordé à ce comité un mandat de négociation, a délégué au Comité administratif le suivi du mandat relatif à la négociation, pour lequel un rapport sera présenté au Bureau au moment jugé opportun, ainsi que le pouvoir de prendre toute décision relativement au mandat confié au Comité de négociation ;
- a mandaté la présidente à intervenir auprès du recteur de l'Université de Montréal afin qu'une infirmière soit nommée au poste de doyenne de la Faculté des sciences infirmières, selon le souhait exprimé par les membres réunis en Assemblée générale annuelle en octobre 2001 ;
- a adopté les orientations du plan directeur des technologies de l'information, tel qu'il a été préparé et présenté par un conseiller de direction de CGI ;
- a accepté le plan triennal 2003-2006 pour l'octroi des bourses d'études de l'OIIQ ;
- a accepté de soutenir l'initiative technologique et professionnelle de l'Université de Sherbrooke pour le projet de recherche « Campus virtuel en Santé, module de suivi et d'aide à la gestion de problèmes de santé chroniques comme le diabète », celle-ci s'inscrivant dans le mandat de l'Ordre d'organiser des activités de formation continue pour ses membres, a décidé d'accorder une aide financière globale de 150 000 \$ au programme « Campus virtuel en santé » à même le Fonds de gestion du risque, laquelle sera répartie en trois versements annuels de 50 000 \$, soit en 2003, 2004 et 2005, et a résolu de faire de l'Ordre un partenaire officiel de l'Université de Sherbrooke pour le développement et le suivi du programme durant les trois années du projet ;
- a adopté les modalités d'inscription au tableau de l'Ordre et de paiement des frais exigibles à la suite de la radiation du tableau d'un membre qui n'a pas versé sa cotisation annuelle dans le délai fixé ;
- a ajouté à son programme d'aide deux bourses de maîtrise de 10 000 \$ chacune en gestion ou en administration, en créant un axe GESTION dans le plan triennal d'octroi des bourses d'études de l'OIIQ ;
- a approuvé le mandat et la composition du Comité des bourses de l'OIIQ selon certains paramètres et a mandaté le Comité administratif pour qu'il procède à la nomination des membres du premier Comité des bourses ;
- a adopté le document *Campagne électorale 2003 – Proposition de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec aux partis politiques* et en a autorisé la diffusion ;
- a adopté des modifications aux lignes directrices du Comité Jeunesse de l'OIIQ ;
- a autorisé la présidente, *Gyslaine Desrosiers*, à procéder au recrutement de la secrétaire générale au moment opportun ;
- a mandaté la présidente, *Gyslaine Desrosiers*, pour effectuer toutes les démarches et négociations nécessaires en vue de la préparation et de la présentation d'une offre conditionnelle d'achat d'un immeuble, et l'a autorisée à signer tout document relatif à cette offre conditionnelle d'achat.

Membres du Bureau au 31 mars 2003

Le Bureau se compose de 28 membres.

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS ÉLUS

Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



CÉCILE VOYER

Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec



HÉLÈNE TREMBLAY

Québec



COLOMBE HARVEY



EDITH CÔTÉ



IRÈNE ROBITAILLE

Maunick-Centre-du-Québec



MARIE-ANDRÉE GAUTHIER



HÉLÈNE TURGEON

Estrie



YANN PARENTEAU

Montréal/Laval



DIANE SICARD-GUINDON



LUCIE CYR



GYSLAINE DESROSIERS



CÉLINE DORAY



SUZANNE DURAND



ANDRÉE LALONDE

Ottawa



GILLES COULOMBE



LORRAINE LAMONTAGNE



JACQUELINE ST-PIERRE

Chaudière-Appalaches



COLOMBE BOISVERT

Laurentides/Lanaudière



LISE RACETTE



THÉRÈSE LESSARD

Montréal



ANGÈLE ST-JACQUES



DANIEL CUTTI



SYLVIE DUMONT



MICHELINIE ULRICH

Membres du Comité administratif

PRÉSIDENTE
Gyslaine Desrosiers

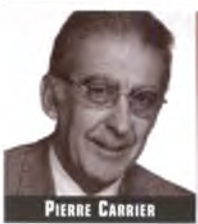
TRÉSORIÈRE
Hélène Tremblay

VICE-PRÉSIDENTE
Angèle St-Jacques

ADMINISTRATRICE ÉLUE
Irène Robitaille

ADMINISTRATEUR ÉLU,
NOMMÉ PAR L'OPO
Pierre Carrier

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC



PIERRE CARRIER



JEAN-FRANÇOIS JOLY



DONALD PETIT



RAYMOND PROULX

— présidente ou président d'un ordre régional

■ membre du Comité administratif

Rapport des activités du Comité administratif

Le Comité administratif a tenu neuf séances ordinaires et quatre séances extraordinaires entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003.

Au cours de ces séances, le Comité a veillé à l'administration courante des affaires de l'OIIQ. Il a en outre traité d'autres dossiers, notamment l'immatriculation des étudiantes, l'admission à la profession, la compétence professionnelle, l'état de santé des membres, les décisions judiciaires dont les diplômées de programmes d'études en soins infirmiers et les membres ont fait l'objet, les décisions disciplinaires déclarées par les membres, et l'exercice illégal de la profession.

Les activités décrites ci-dessous résument les principales résolutions adoptées par le Comité.

Immatriculation

Alors que 4601 certificats d'immatriculation étaient délivrés au cours de l'exercice 2002-2003, trois demandes de révocation du certificat d'immatriculation ont été reçues. Trois dossiers de l'exercice précédent ont été étudiés par le Comité administratif.

Après étude de ces dossiers, le Comité

- a révoqué le certificat d'immatriculation d'un étudiant pour cause de retrait du programme d'études en soins infirmiers ;
- a décidé, après évaluation de tous les éléments pertinents des dossiers d'enquête, de ne pas révoquer le certificat d'immatriculation de deux étudiants.

Deux dossiers ont été fermés sans intervention.

À la fin de l'exercice, trois dossiers sont en cours de traitement.

Statut de candidate à l'exercice de la profession

À la suite de la tenue de la session d'examen en février 2002 et en septembre 2002¹, le Comité, en vertu du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec* :

- a décidé de maintenir le statut de candidate de 98 personnes ;
- a retiré le statut de candidate à 122 personnes ;
- a pris acte de la perte du statut de candidate de 18 personnes visées par l'application de l'article 2 du *Règlement sur les actes professionnels qui, suivant certaines conditions et modalités, peuvent être posés par des personnes autres que des infirmières et infirmiers* et de l'article 5 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*.

Équivalence des diplômes ou de la formation

Le Comité administratif a reconnu à 63 personnes une équivalence de diplôme, à 39 personnes une équivalence complète de la formation et à 251 personnes une équivalence partielle de la formation. Il a refusé 23 demandes d'équivalence.

Permis

Le Comité administratif a délivré 2433 permis en vertu de l'article 40 du *Code des professions* et 82 permis temporaires avec restrictions, en vertu de l'article 41 du *Code des professions*.

Autorisation spéciale

Le Comité administratif a accordé cinq renouvellements d'autorisation spéciale en cours d'exercice.

Mise à jour du tableau de l'OIIQ

Le 2 avril 2002, 3513 membres ont été radiés du tableau pour ne pas s'être inscrits ou ne pas avoir versé leur cotisation annuelle dans les délais prescrits ou pour ne pas avoir acquitté la somme exigée pour la participation au régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle, ni avoir fourni un certificat d'assurance contre les risques encourus dans l'exercice de leur profession.

Au cours de l'année, 44 autres membres ont vu leur nom retiré du tableau pour ne pas avoir acquitté la cotisation dont ils étaient redevables à l'Ordre, conformément aux exigences du deuxième paragraphe de l'article 46 du *Code des professions*.

Stage et cours de perfectionnement

Conformément à l'article 55 et au paragraphe 1) de l'article 86 du *Code des professions* et au *Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers*, le Comité :

- a obligé 109 infirmières à faire un stage de perfectionnement avec limitation du droit d'exercice et a par la suite approuvé 20 projets de stage de perfectionnement concernant 88 de ces infirmières ;
- a étudié 74 demandes de reconnaissance de l'accomplissement d'un stage de perfectionnement et toutes ces demandes ont été acceptées ;

¹ Les dossiers des personnes visées par la perte et le maintien de statut de candidate à la suite de l'examen de février 2003 ne sont pas inclus, car ils ont fait l'objet d'une décision du Comité administratif peu après la fin de l'exercice 2002-2003.



- a accepté un projet de stage de perfectionnement soumis individuellement par neuf infirmières auxquelles le stage avait été imposé dans un exercice antérieur : le droit d'exercice de quatre de ces infirmières a été limité ; quant aux cinq autres, leur droit d'exercice avait été soit limité ou suspendu, ou soit suspendu et limité au cours d'un exercice précédent ;
- a jugé non conforme le stage de perfectionnement effectué par 11 infirmières ;
- a imposé un stage de perfectionnement à deux infirmières malgré une demande à l'effet contraire ;
- n'a pas accepté le projet de stage de perfectionnement soumis par une infirmière et par un infirmier ;
- a annulé, sur la base d'éléments nouveaux au dossier, une résolution antérieure d'imposition de stage concernant une infirmière.

Recommandation du Comité de discipline

Durant l'année, le Comité administratif n'a reçu aucune recommandation du Comité de discipline. Cependant, à la suite d'une décision disciplinaire rendue par l'Association des infirmières et infirmiers d'une autre province canadienne, le Comité administratif :

- a levé la suspension du droit d'exercer la profession imposée à une infirmière lors d'un exercice antérieur et a limité son droit d'exercice pour la durée et aux fins du stage de perfectionnement devant être effectué dans un centre hospitalier du Québec.

Recommandation du Comité d'inspection professionnelle

Durant l'année, le Comité administratif a reçu une recommandation du Comité d'inspection professionnelle à l'effet d'imposer un stage et un cours de perfectionnement à une infirmière. Après étude du dossier et audition de l'infirmière visée, le Comité a résolu de ne pas l'obliger à faire un stage ou un cours de perfectionnement puisqu'elle démontrait de façon satisfaisante que la protection du public était assurée, compte tenu de la mise à jour qu'elle avait réalisée. Cependant, en ce qui concerne les cours ou les stages imposés lors d'un exercice antérieur, à la suite de recommandations du Comité d'inspection professionnelle, le Comité administratif :

- a reconnu que les objectifs visés par les cours et le stage de perfectionnement imposés à une infirmière avaient été atteints, et la limitation du droit d'exercice a été levée ;
- a jugé non conforme aux critères fixés par le Comité administratif le stage de perfectionnement effectué par une infirmière.

État de santé

L'enquêtrice désignée par le Bureau a été saisie de trois nouveaux dossiers. Deux de ces dossiers ont fait l'objet d'une enquête et l'autre a fait l'objet de vérifications.

Le Comité administratif a étudié le dossier d'enquête sur l'état de santé d'un infirmier et d'une infirmière et leur a ordonné de se soumettre à un examen médical.

En ce qui a trait à un dossier de l'exercice précédent, après étude du rapport médical produit par les médecins sur l'état de santé d'une infirmière, le Comité a résolu de la radier du tableau.

À la fin de l'exercice, trois dossiers sont en traitement.

Exercice illégal de la profession

Au cours de l'exercice 2002-2003, l'enquêtrice désignée par le Bureau a été saisie de onze nouveaux dossiers. Deux de ces dossiers ont donné lieu à une enquête pour exercice illégal de la profession d'infirmière et les neuf autres ont fait l'objet de vérifications. Quatre dossiers ont été fermés.

La Cour du Québec a déclaré et reconnu deux personnes coupables d'exercice illégal de la profession d'infirmière.

Le Comité administratif a autorisé deux poursuites pour exercice illégal de la profession d'infirmière.

Décisions judiciaires et disciplinaires

Le Comité administratif a été saisi de quatre dossiers d'infirmières déclarées coupables d'infraction criminelle. Après étude de tous ces dossiers et des représentations écrites de ces membres, le Comité administratif a décidé que, dans un cas, l'infraction criminelle n'avait aucun lien avec l'exercice de la profession d'infirmière et, par conséquent, n'a imposé aucune mesure à ce membre. Dans les trois autres cas, le Comité a décidé que les infractions criminelles avaient un lien avec l'exercice de la profession mais n'a imposé aucune mesure, compte tenu des circonstances.

Le Comité administratif a aussi été saisi de cinq dossiers de diplômées de programmes de formation en soins infirmiers déclarées coupables d'infraction criminelle. Dans un cas, le Comité a décidé que l'infraction criminelle n'avait aucun lien avec l'exercice de la profession d'infirmière et a accordé la délivrance du permis et l'inscription au tableau. Dans les quatre autres cas, le Comité administratif a décidé que les infractions criminelles avaient un lien avec l'exercice de la profession d'infirmière mais, compte tenu des circonstances et des représentations écrites, leur a accordé la délivrance du permis et l'inscription au tableau.

Autres résolutions adoptées par le Comité administratif

Outre les résolutions relatives aux activités décrites ci-dessus, le Comité administratif :

- a adopté l'avis relatif au projet de loi n°113, *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux* ;
- a recommandé au Bureau l'adoption des prévisions budgétaires de 2002-2003 pour le Fonds général, le Fonds de gestion du risque et le Fonds de bourses et de promotion de la profession ;
- a nommé *Monique St-Jean* directrice des Technologies de l'information de l'Ordre ;
- a nommé *Marie Hénault* registraire de l'Ordre ;
- a renouvelé, pour une durée de deux ans, le mandat de *Francine Beaudet*, *Raymond Décarie*, *Gyslaine Desrosiers*, *Nicole Lelièvre* et *Jocelyne Paquin*, à titre d'administrateurs nommés par l'OIIQ pour siéger au Conseil d'administration de la Fondation de la Recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) en 2001-2003, et de *Diane Saulnier* en 2002-2004 ;
- a autorisé la présidente, la secrétaire générale et la trésorière de l'Ordre à signer avec la Caisse Populaire de LaSalle tout document relatif à la hausse de la limite d'une marge de crédit à 350 000 \$ du 1^{er} mars au 31 décembre de chaque année et à 1 500 000 \$, du 1^{er} janvier au 28 février de chaque année ;
- a adopté la politique salariale du personnel professionnel et cadre intermédiaire qui lui a été soumise ;
- a adopté les échelles de salaire du personnel syndiqué et du personnel syndicable mais non syndiqué, pour les années 2001-2002 et 2002-2003 ;
- a octroyé à la FRESIQ une somme de 15 000 \$, répartie sur deux ans, soit 7500 \$ par année, pour soutenir le projet de recherche intitulé « Évaluation multicentrique d'un mode d'organisation des services infirmiers en santé mentale sur le suivi systématique de la clientèle » ; ce montant a été prélevé sur le Fonds de bourses et de promotion de la profession ;
- a versé une somme de 15 000 \$, provenant du Fonds de bourses et de promotion de la profession, au Programme national de mentorat sur le VIH/sida, couvrant la période d'octobre 2002 à septembre 2003, et a résolu que l'Ordre demeure partenaire officiel du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le développement et le suivi du programme de l'année 2002-2003 ;

- a octroyé une somme de 5000 \$, à même le Fonds de bourses et de promotion de la profession, au Fonds de soutien du Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF) afin de permettre aux infirmières et étudiantes de pays démunis, particulièrement d'Afrique, d'assister au Congrès du SIDIEF se déroulant à Montpellier (France) du 25 au 28 mai 2003.





Rapport des activités du **syndic**

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, le Bureau du syndic a ouvert 157 dossiers : 135 ont donné lieu à une enquête disciplinaire et 22 ont fait l'objet de vérifications (tableau 1).

Si l'on inclut aux dossiers ouverts durant cette période les 205 dossiers toujours actifs à la fin de l'exercice financier 2001-2002, le Bureau du syndic a traité, au cours de l'année, 362 dossiers. Les sources d'information des 332 enquêtes disciplinaires effectuées durant cette période sont énumérées au tableau 2. Quant à la nature des problèmes soumis au Bureau du syndic, elle est présentée au tableau 3, qui est divisé en deux parties. Le tableau 3a fait état de la nature des problèmes soumis en vertu du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* (R.R.Q., 1981, c. I-8, r. 4) et le tableau 3b illustre la nature des problèmes soumis au syndic depuis l'entrée en vigueur du nouveau *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* (2003) 135 G.O. II, 98) le 23 janvier 2003.

Le Bureau du syndic a résolu 16 différends par le biais du mécanisme de conciliation. Par ailleurs, 14 plaintes ont été portées devant le Comité de discipline. À la fin de l'exercice financier, 225 dossiers étaient actifs.

À titre informatif et préventif, le Bureau du syndic a répondu à 847 demandes de renseignements relatifs aux lois et aux règlements qui régissent les aspects disciplinaires et l'exercice infirmier ainsi qu'à des sujets connexes.

La syndic, *Sylvie Truchon*

Tableau 1 Bilan des dossiers traités

TYPE DE DOSSIERS AU 01.04.02	DOSSIERS ACTIFS AU 01.04.02	DOSSIERS OUVERTS DURANT LA PÉRIODE	DOSSIERS FERMÉS AU 31.03.03	DOSSIERS ACTIFS AU 31.03.03
Enquête disciplinaire	197	135	123	209
Vérifications	8	22	14	16
Total	205	157	137	225

Tableau 2 Enquêtes disciplinaires
Sources d'information

SOURCES D'INFORMATION	ENQUÊTES DISCIPLINAIRES EFFECTUÉES
Client ou sa famille	156
Direction des soins infirmiers	91
Infirmières	33
Directeur général et directeur des ressources humaines d'établissements de santé	16
Autres professionnels de la santé	9
Provenance anonyme	7
Aveux d'infraction au syndic	5
Agence de placement	4
Médias	4
Coroner	3
Représentant syndical	3
Régie régionale	1
Total	332

Tableau 3a Enquêtes disciplinaires
Nature des problèmes
Code de déontologie des infirmières et infirmiers
(R.R.Q., 1981, c. I-8, r. 4)

NATURE DES PROBLÈMES	NOMBRE
Acte ou comportement allant à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession	207
Toxicomanie	42
Erreur de médicament	20
Violation du secret professionnel	17
Violence physique ou verbale	13
Abandon de service	7
Inconduite sexuelle	6
Appropriation de matériel autre que des psychotropes	5
Falsification de documents	3
Publicité	2
Conflit d'intérêts	1
Total	323

Tableau 3b Enquêtes disciplinaires
Nature des problèmes
Code de déontologie des infirmières et infirmiers
(2003) 135 G.O. II, 98)

NATURE DES PROBLÈMES	NOMBRE
Négligence dans les soins et traitements	2
Violence	2
Appropriation de médicaments	1
Exercice sous influence	1
Irrespect	1
Manquement au secret professionnel	1
Établissement de liens d'amitié	1
Total	9



Rapport des activités des comités

Comité d'inspection professionnelle

Présidente	<i>Carole Deshaies</i>
Présidentes de division	
Exercice collectif	<i>Danielle Gingras</i>
Exercice individuel	<i>Francine Dupuis</i>
Membres	<i>Manon Bellehumeur</i> <i>Huguette Bergeron</i> <i>Johanne Bérubé</i> <i>Joanne Buttery</i> <i>(jusqu'au 31 juillet 2002)</i> <i>Sylvie Décarie</i> <i>Gisèle Dionne</i> <i>Denise Durivage</i> <i>Christiane Fisette</i> <i>Marie Glasson</i> <i>Suzie Joly</i> <i>Marielle Labrie-Gauthier</i> <i>(depuis le 1^{er} janvier 2003)</i> <i>France Laflamme</i> <i>Serge Langewin</i> <i>(depuis le 1^{er} octobre 2002)</i> <i>Ginette Lavallière</i> <i>Jocelyne Legault</i> <i>Louise Morrisette</i> <i>Lorraine Ostiguy-Brodeur</i> <i>Claudine Tremblay</i> <i>Nicole Trudeau</i> <i>Micheline Watier</i>
Secrétaire	<i>Chantal Godbout</i> secrétaire – Bureau de l'inspection professionnelle

Mandat

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres.
- Enquêter sur la compétence de tout membre, s'il y a lieu.

Réunions du Comité

Au cours de l'année 2002-2003, le Comité d'inspection professionnelle a tenu 14 réunions : les membres de la division de l'exercice collectif se sont réunis à sept reprises, de même que ceux de la division de l'exercice individuel.

Programme de surveillance générale de l'exercice infirmier

Programme 2002-2003

Le programme de surveillance générale de l'exercice infirmier 2002-2003 a porté à la fois sur l'exercice collectif et sur l'exercice individuel.

La surveillance de l'exercice collectif a ciblé des établissements à mission multiple, des centres hospitaliers universitaires (CHU), des centres affiliés universitaires (CAU), des CHSLD et un centre hospitalier de soins généraux. Pour un des centres hospitaliers universitaires (CHU) et un des centres affiliés universitaires (CAU), seul le volet psychiatrique de l'exercice infirmier a été vérifié.

À ce programme de surveillance générale se sont ajoutées en cours d'année d'autres visites dans des centres hospitaliers (CH), des CLSC, des résidences privées et à l'infirmerie d'une congrégation religieuse (tableau 1).

Tableau 1 Programme de surveillance générale de l'exercice
Visites effectuées en 2002-2003

MISSION DE L'ÉTABLISSEMENT	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE D'INFIRMIÈRES
CAU	3	2096
CH	3	1477
CHU	2	2545
CHSLD	9	388
CLSC	1	99
Congrégation religieuse	1	4
Mission multiple	4	507
Résidence privée	2	17
TOTAL	25	7133



Surveillance de l'exercice collectif

Dossiers de vérification étudiés en 2002-2003

Le Comité d'inspection professionnelle a étudié au cours de l'année 33 rapports de vérification, dont 26 faisaient suite à une visite de surveillance générale et sept, à des vérifications ciblées (tableau 2). Le rapport de synthèse produit dans le cadre du projet de vérification en santé communautaire, programme de soutien à domicile amorcé au cours de l'exercice 2000-2001, a également fait l'objet d'analyses par le Comité.

Surveillance générale

Dans le cadre de la surveillance générale, les 26 dossiers d'établissements étudiés par le Comité provenaient de vérifications effectuées en 2001-2002 et en 2002-2003. Parmi les catégories d'établissements dont les rapports de vérification ont été étudiés par le Comité se retrouvent une congrégation religieuse, un centre affilié universitaire (CAU), un CLSC, des CHSLD, des centres hospitaliers universitaires (CHU), des établissements à mission multiple et des résidences privées. À ces rapports de vérification s'ajoutent ceux des services de psychiatrie et de pédopsychiatrie du projet de vérification qui va se poursuivre en 2003-2004.

Le Comité a pris des décisions concernant le suivi des vérifications. Elles portent sur des situations mettant en cause l'exercice infirmier en rapport avec la protection du public et comportent diverses mesures : un avis formel sur les améliorations requises, avec suivi ; des suggestions d'amélioration, sans suivi ; ou un commentaire. Lorsque le Comité d'inspection professionnelle demande un suivi, celui-ci peut consister en un compte rendu sur les changements apportés et les résultats obtenus, en une visite de relance, ou les deux.

Vérifications ciblées

En 2002-2003, le Comité a étudié sept rapports de vérifications ciblées (tableau 2). Ces vérifications sont effectuées lorsque le Comité estime que la qualité de l'exercice infirmier risque d'être en cause. Elles proviennent de sources diverses.

Les décisions du Comité, prises après étude de ces rapports, ont consisté à demander un compte rendu des améliorations requises à un centre, à suggérer des améliorations sans suivi à cinq centres et à faire des commentaires à un centre.

Ces vérifications ont pris la forme de vérifications téléphoniques, de consultations de documents et de dossiers et de visites de vérification sur place.

Tableau 2 Vérifications ciblées
Rapports étudiés par le Comité d'inspection professionnelle

Événement médiatisé	4
Rapport de coronar	3
Total	7

Nature des améliorations qui ont demandé un suivi

En ce qui concerne les rapports de surveillance générale et de vérification ciblée, les améliorations requises par le Comité et pour lesquelles il a demandé un suivi portent principalement sur la prévention et le contrôle des infections, le processus de soins (évaluation clinique, planification et réalisation des interventions), la prévention des accidents incluant les chutes, l'application des contentions et le recours à l'isolement, l'administration des médicaments ainsi que la réanimation cardiorespiratoire et le dégagement des voies respiratoires.

Suivi des comptes rendus demandés par le Comité d'inspection professionnelle

Le Comité d'inspection professionnelle a procédé à l'étude de 25 comptes rendus produits par les établissements à la suite des visites de vérification (tableau 3).

Tableau 3 Comptes rendus étudiés selon les catégories d'établissements

	NOMBRE DE COMPTES RENDUS
CH	5
CAU	1
CHSLD	6
CLSC	11
Mission multiple	2
TOTAL	25

L'étude de ces comptes rendus a entraîné les décisions suivantes :

- aucun autre suivi n'a été requis dans 23 centres, les comptes rendus ayant été jugés satisfaisants ;
- un deuxième compte rendu a été demandé aux infirmières d'un CLSC ;
- un compte rendu a été reporté à une date ultérieure, un délai ayant été accordé à l'établissement ;

Surveillance de l'exercice individuel

Des vérifications de l'exercice individuel ont été effectuées auprès de 22 infirmières au cours de l'année. Ces vérifications faisaient partie du projet de vérification de l'exercice individuel des infirmières qui travaillent dans une agence. La méthode de vérification utilisée a été l'évaluation par portfolio. Les infirmières dont le portfolio était jugé incomplet étaient invitées à fournir l'information manquante, soit en complétant leur portfolio retourné par la poste, soit lors d'une entrevue structurée (tableau 4).

Tableau 4 Modalités de vérification de l'exercice

	NOMBRE D'INFIRMIÈRES
Étude de portfolio	22
Portfolio en attente de vérification	3
Entrevue structurée	15

En 2002-2003, le Comité d'inspection professionnelle a été saisi des dossiers de 80 infirmières, lesquels ont été jugés satisfaisants. Cependant, des améliorations ont été suggérées aux infirmières concernées dans le but d'améliorer leur pratique. Un seul dossier a été jugé insatisfaisant. Il a donné lieu à l'ouverture d'un dossier d'enquête particulière sur la compétence professionnelle de l'infirmière.

Enquêtes particulières

Demandes d'enquête

Le Comité d'inspection professionnelle a étudié 8 demandes d'enquête au cours de l'année. Ces demandes ont toutes donné lieu à l'ouverture d'un dossier d'enquête particulière sur la compétence professionnelle des infirmières concernées.

Enquêtes

Treize enquêtes particulières ont été menées au cours de l'année. À la suite de l'étude des rapports d'enquête, le Comité d'inspection professionnelle a fermé douze dossiers. Des suggestions ont néanmoins été faites aux infirmières afin de leur permettre d'améliorer certains aspects de leur pratique. Ces suggestions ont porté sur les éléments suivants : la prévention et le contrôle des infections, l'évaluation de l'état de santé du client, l'intervention lors d'une réanimation cardio-respiratoire ainsi que la prévention et le traitement des lésions de pression.

Par ailleurs, le Comité a recommandé au Comité administratif l'imposition d'un cours et d'un stage de perfectionnement, avec limitation du droit d'exercice dans un dossier.

Au 31 mars 2003, il y avait :

- 1 enquête en cours ;
- 5 enquêtes en attente ;
- 5 dossiers d'enquête en suspens.

Une méthode d'évaluation conçue en collaboration avec le Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval (CESSUL) a été instaurée en 2001-2002, ce qui a permis de réduire le nombre d'enquêtes particulières en attente. Cette méthode comporte des entrevues orales structurées (EOS) et des examens cliniques objectifs structurés (ECOS). Deux groupes d'infirmières expertes, soit un en chirurgie et un en santé communautaire, ont participé cette année à l'élaboration de nouvelles épreuves afin d'augmenter la banque de situations cliniques et de pouvoir appliquer cette méthode d'évaluation à des infirmières, indépendamment de leur milieu de travail en soins infirmiers. L'élaboration de nouvelles EOS et de nouveaux ECOS en santé communautaire doit se poursuivre en 2003-2004.

Enfin, en ce qui concerne le projet de révision du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*, une évaluation est en cours actuellement et doit se poursuivre durant l'année à venir afin de réviser le règlement.

La présidente du Comité d'inspection professionnelle,

Carole Deshaies





Comité de discipline

Présidente M^{re} Micheline Leclerc

Présidents suppléants
M^{re} Brigitte Deslandes
M^{re} Jean Pâquet

Membres
Carole Bélanger
Nicole P. Bélanger
Gabriel Bergeron
Denise Brosseau
Céline S. Corbeil
Lily Desbiens
Louisette Dionne
Lise C. Dupont
Adele Ferrante
Marie-France Fournier
Rachel Gallant
Céline Lambert
Julie Picard
(jusqu'en octobre 2002)
Louise Robinette
Aline Ruel Patry
Léa I. Thibeault

Secrétaires
Sonia Amziane
avocate responsable
du greffe – Direction
des services juridiques
Yanick Augustin
secrétaire *ad hoc*
infirmière-enquêteuse
et avocate –
Direction des services
juridiques

Mandat

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* L.R.Q., c. C-26, de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* L.R.Q., c. I-8, du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* R.R.Q., 1981, c. I-8, r. 4 et des autres règlements de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Séances

Au cours du présent exercice, le Comité de discipline a tenu 31 séances, dont 20 à l'extérieur de Montréal.

Dossiers traités

En plus des 21 dossiers provenant des exercices antérieurs, 14 nouvelles plaintes ont été déposées, comportant 120 chefs d'accusation et contrevenant aux dispositions suivantes :

Code des professions, L.R.Q., c. C-26

• article 45.2	1	chef
• article 59.1	5	chefs
• article 59.2	13	chefs
• article 60	1	chef
• article 60.2	21	chefs

Code de déontologie des infirmières et infirmiers, R.R.Q., 1981, c. I-8, r. 4

• article 3.02.01	1	chef
• article 3.03.01	1	chef
• article 3.05.03	2	chefs
• article 3.06.06	1	chef
• article 4.01.01 b)	4	chefs
• article 4.01.01 c)	13	chefs
• article 4.01.01 f)	2	chefs
• article 4.01.01 g)	41	chefs
• article 4.01.01 h)	2	chefs
• article 4.02.03	6	chefs
• article 5.02	6	chefs
Total	120	chefs

Décisions : plaintes et requêtes

Depuis le 1^{er} avril 2002, le Comité de discipline a rendu 18 décisions, dont 7 portant uniquement sur la culpabilité, 4 sur la sanction et 7 concernant à la fois la culpabilité et la sanction. De plus, le Comité a ordonné l'arrêt des procédures dans un des dossiers en raison du décès de l'intimé.

Le Comité de discipline a également été saisi des requêtes suivantes :

- **Une requête pour une réouverture d'enquête, présentée par la partie intimée**

Le Comité de discipline a accueilli cette requête.

- **Une requête pour fixer le lieu de l'audition, présentée par la partie plaignante**

- Le Comité de discipline a accueilli cette requête.

- **Une requête pour ordonnance de confidentialité, présentée par la partie plaignante**

Le Comité de discipline a accueilli cette requête.

- **Une requête pour mandater un expert afin d'évaluer les capacités physiques et mentales de l'intimée à présenter sa défense et à se présenter à l'audition**

Le Comité de discipline a ordonné de fixer une audition pour permettre à l'intimée de démontrer son incapacité.

- **Quinze requêtes pour divulgation de la preuve**

Toutes ces requêtes ont été accueillies par le Comité.

Sanctions

Les sanctions imposées se répartissent comme suit :

- 2 radiations temporaires d'une durée de 9 mois ;
- 1 radiation temporaire d'une durée de 6 mois ;
- 2 radiations temporaires d'une durée de 3 mois ;
- 2 radiations temporaires d'une durée de 2 mois ;
- 1 radiation temporaire d'une durée de 2 mois et une amende de 600 \$;
- 1 radiation temporaire d'une durée de 6 semaines ;
- 1 radiation temporaire d'une durée de 4 semaines ;
- 1 radiation temporaire d'une durée de 1 mois ;

Les déboursés ont été imposés dans tous les cas.

Appels au Tribunal des professions

Le Tribunal des professions a accueilli en partie un appel d'une partie intimée. La décision sur culpabilité rendue par le Comité de discipline a été maintenue. La période de radiation a été ramenée à 1 mois au lieu de 9 mois et le Tribunal a imposé une réprimande sur un des chefs. Les parties ont été condamnées à payer la moitié des déboursés engagés en appel.

Le Tribunal des professions a rejeté une requête pour permission d'en appeler et en sursis d'une décision du Comité de discipline. Le Tribunal a pris acte d'un désistement en appel d'une décision sur culpabilité, rendue par le Comité de discipline et présentée par la partie intimée.

Le Tribunal des professions a rejeté un appel d'une décision sur culpabilité et sur sanction et a condamné l'appelant intimé à payer la totalité des déboursés.

Le Tribunal a rejeté deux requêtes pour permission de produire une nouvelle preuve documentaire. Il a, dans le même dossier, rejeté une requête pour arrêt des procédures. Ces trois requêtes ont été présentées par la partie intimée.

Le Tribunal a rejeté une requête pour permission d'en appeler d'une décision sur culpabilité, présentée par les intimés.

Trois décisions sur culpabilité et sur sanction ont été portées en appel par la partie intimée devant le Tribunal des professions. Un appel incident d'une partie plaignante a aussi été porté devant le Tribunal. Tous ces appels sont actuellement pendants.

La secrétaire *ad hoc* du Comité de discipline,

Yanick Augustin





Comité de l'examen professionnel

Présidente Marie Benoit

Membres Marie Blanchet-Legendre
Murielle Bolduc-Bourdouxhe
Chantal Bonneau
Nathalie Brière

**Membres
substituts** Lucie Laberge
Kathleen Lechasseur
Francine Leroux
Suzanne Lévesque-Cardinal

**Responsables
du Comité** Marie Hénault
(jusqu'en septembre 2002)
Suzanne Ladouceur
(depuis octobre 2002)

Mandat

- Participer aux différentes étapes de l'élaboration de l'examen professionnel, notamment la rédaction, l'évaluation, la révision et la correction des questions de l'examen.
- Tenir et superviser une session d'examen au moins deux fois par année aux dates et aux endroits déterminés par le Bureau.
- Recommander les mesures administratives et les mesures de sécurité requises pour les sessions d'examen.
- Analyser le rapport global des résultats de chaque examen et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au Bureau.
- Étudier tout problème relatif à l'examen professionnel et formuler des recommandations au Bureau, s'il y a lieu.
- S'adjoindre, selon les besoins, des experts dont la nomination est soumise à l'approbation du Bureau.
- Participer, si nécessaire, à la révision des résultats des candidates ayant échoué l'examen.
- Consulter des experts ou des personnes-ressources, au besoin, pour assurer le bon déroulement des travaux du Comité.

Réunions

Le Comité de l'examen professionnel a tenu neuf réunions portant sur l'élaboration de l'examen professionnel et sur les activités qui y sont reliées, notamment sur les orientations du contenu de l'examen, la correction, l'évaluation des épreuves écrite et pratique, l'analyse du rapport global des résultats ainsi que la tenue des sessions de l'examen professionnel de septembre 2002 et de février 2003. Il a obtenu du groupe d'experts (sous-comité de l'examen professionnel) qu'il s'est adjoint l'information essentielle à l'accomplissement de son mandat.

De plus, le Comité a recommandé au Bureau la nomination d'un nouveau membre au groupe d'experts, à la suite du départ de l'un d'entre eux. Ce groupe a travaillé en collaboration avec le Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval (CESSUL) mandaté par l'OIIQ à cette fin.

Sessions de l'examen professionnel

Au cours de l'exercice 2002-2003, les membres du Comité ont tenu et supervisé deux sessions régulières de l'examen professionnel, soit les 6 et 7 septembre 2002 et les 21 et 22 février 2003. Ils ont aussi analysé divers scénarios possibles pour la tenue de l'examen de septembre 2003 afin de faire face à l'augmentation prévue du nombre de candidates.

Septembre 2002

La session de l'examen du mois de septembre 2002 a eu lieu dans six centres d'examen établis dans les villes suivantes : Montréal, Québec, Chicoutimi, Rimouski, Trois-Rivières et Sherbrooke.

Février 2003

La session de l'examen du mois de février 2003 a eu lieu dans deux centres d'examen situés l'un à Montréal et l'autre à Québec.

Tableau 1 Répartition des diplômées selon leur provenance et leur milieu de formation

PROVENANCE DES DIPLÔMÉES	SESSION D'EXAMEN		TOTAL
	SEPTEMBRE 2002	FÉVRIER 2003	
Du Québec	1684	751	2435
milieu universitaire	145	102	247
milieu collégial	1539	649	2188
Hors Québec	65	87	152
TOTAL	1749	838	2587

Tableau 2 Répartition des diplômées selon le type d'inscription à l'examen

TYPE D'INSCRIPTION À L'EXAMEN	SESSION D'EXAMEN		TOTAL
	SEPTEMBRE 2002	FÉVRIER 2003	
première inscription	1666	625	2291
reprise	83	213	296
TOTAL	1749	838	2587

Tableau 3 Taux de réussite des candidates à l'examen professionnel

RÉSULTATS	SESSION D'EXAMEN	
	SEPTEMBRE 2002	FÉVRIER 2003
première inscription	87,3 %	86,7 %
reprise	40,2 %	70,4 %
TOTAL	85,0 %	82,6 %

La présidente du Comité de l'examen professionnel,

Marie Benoit



Comité de révision

Présidente

Patricia Côté
(depuis le 4 novembre 2002)
Alexandrine Côté
(jusqu'au 4 novembre 2002)

Présidente substitut

Patricia Côté
(jusqu'au 4 novembre 2002)
Carole Lemire
(depuis le 4 novembre 2002)

Membres

Pierre Carrier
Raoul Desmeules
Carole Lemire
Francine Leroux
(jusqu'au 4 novembre 2002)
Jean-Claude Napoléon
Marie Normand
(depuis le 4 novembre 2002)
Raymond Proulx
(depuis le 4 novembre 2002)
Louise Roch
(jusqu'au 4 novembre 2002)

Secrétaires

Sonia Amziane
responsable du greffe –
Direction des services
juridiques
Louise Papineau
Secrétaire administrative
Direction des services
juridiques

Mandat

Le Comité de révision, constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*, a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision de la syndic ou de la syndic adjointe de ne pas porter plainte contre un membre devant le Comité de discipline.

Demandes d'avis reçues et séances tenues

Au cours du présent exercice, le Comité de révision a reçu sept demandes d'avis. Il a tenu neuf séances au siège social de l'Ordre afin d'examiner, en plus de ces sept demandes, deux demandes déposées lors de l'exercice précédent et entendues en avril et en juin 2002.

Avis du Comité de révision

Après avoir examiné les demandes qui leur avaient été soumises, les membres du Comité de révision ont conclu à l'unanimité, pour chacune des neuf demandes d'avis, qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline.

La présidente du Comité de révision,

Patricia Côté

Comité de révision des actes

Membres

Lise De Beaumont
Louise Gauthier
Anne-Marie Lanthier
Josée Levert
Danielle St-Jean

Responsable

Jocelyne Poirier
directrice-conseil – Direction
des affaires externes

Mandat

- Surveiller l'application du *Règlement sur les actes visés à l'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des infirmières ou des infirmiers*.
- Recevoir et étudier les demandes de modifications à apporter au règlement.

Le Comité de révision des actes n'a pas siégé cette année.

La responsable du Comité,

Jocelyne Poirier





Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite

Présidente Denise Lévesque-Boudreau
(depuis novembre 2002)

Jacqueline Laurin
(jusqu'en novembre 2002)

Membres Nathalie Audet
Mélanie Bérubé
Nicol Jean
Viviane Major

Responsable Diane Saulnier
secrétaire générale

Mandat

- Réviser périodiquement et soumettre au Bureau de l'OIIQ les critères et les conditions d'attribution de l'Insigne du mérite.
- Analyser le dossier complet de chaque candidate et recommander une lauréate au Bureau.
- Recommander au Bureau des critères pour l'attribution d'un nouveau prix honorifique.

Réunions

Le Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite a tenu deux réunions au cours desquelles les dossiers de candidature ont été analysés selon les critères et les conditions d'attribution publiés dans les numéros de mars/avril 2002 et de septembre/octobre 2002 du *Journal*. À la suite de l'étude de ces dossiers, le Comité a transmis ses recommandations au Bureau, qui a désigné Margot Phaneuf lauréate de l'Insigne du mérite pour l'année 2002, et Olivette Soucy, lauréate de l'Insigne du mérite pour l'année 2003.

La présidente du Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite,

Denise Lévesque-Boudreau



Comité Jeunesse

Présidente Julie Poirier
Vice-présidente Danielle Boucher
(jusqu'en janvier 2003)

Membres Nancy Bouchard
Annie Delorme
Jérôme Gauvin-Lepage
Sandra Houle
Christine Lebrun
Mélanie Lepage
Martin Lévesque
Martin Rochette
Véronique Savard
Aïda-Dina St-Laurent

Responsables Karine Labarre
Conseillère – Direction
des affaires externes

Mandat

- Formuler des avis sur divers sujets et participer activement à la recherche de solutions concernant notamment les problèmes qui touchent les jeunes infirmières.
- Proposer des activités pouvant faciliter l'intégration des jeunes infirmières dans la profession.
- Soumettre des recommandations au Bureau.
- Promouvoir la profession auprès des étudiants, des médias ainsi qu'auprès des regroupements de jeunes.

Réunions

Au cours de l'exercice 2002-2003, les membres du Comité Jeunesse ont tenu trois réunions d'une durée de une à deux journées, en mai 2002, en septembre 2002 et en janvier 2003. Ces rencontres ont permis de discuter des problèmes auxquels les jeunes infirmières sont confrontées, dont leur intégration dans le milieu, l'importante perte d'expertise et l'absence de transmission intergénérationnelle des connaissances qui en découlent. Ces discussions visaient à trouver et à proposer des solutions concrètes aux problèmes vécus par les jeunes. De plus, à chaque rencontre, des dossiers stratégiques de l'OIIQ ont été présentés au Comité, ce qui a fourni à ce dernier l'occasion de faire valoir les préoccupations des jeunes par rapport aux enjeux abordés dans ces dossiers. Enfin, des activités d'information sur la profession ont été réalisées, de même que des activités de représentation et de promotion de la profession (tableau 1).

Tableau 1 La profession : activités de représentation, d'information et de promotion

ÉVÉNEMENTS	DATE	ENDROIT	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Promotion de la profession			
Salon Éducation Formation Emploi	17 au 20 octobre 2002	Montréal	2500 (approx.)
Salon Éducation Emploi	24 au 27 octobre 2002	Québec	1000 (approx.)
Salon des carrières	26 novembre 2002	Baie-Comeau	500 (approx.)
Congrès annuel de l'ONIQ			
• Forum Jeunesse <i>Le leadership : une compétence à développer pour les infirmières</i>	4 novembre 2002	Montréal	200 (approx.)
• Café-rencontre <i>L'aide humanitaire : plus qu'une passion, un engagement</i>	5 novembre 2002	Montréal	120
Communications			
<i>Le Journal</i> « Jeunesse infirmière »	chronique régulière		
<i>Dépliant</i> <i>Le Comité Jeunesse : une idée qui a fait son chemin !</i>	5 novembre 2002		
<i>Site Internet</i> Refonte du site Internet Section Comité Jeunesse	mars 2003		
Conférences			
Espace Étudiant	5 novembre 2002	Montréal	660
• <i>Le Comité Jeunesse de l'ONIQ</i> Conférencière : Julie Poirier			
Les grands sommets des dirigeants de la santé (PERFORM) <i>Les valeurs des jeunes professionnels</i> Conférencière : Julie Poirier	4 décembre 2002	Montréal	350 (approx.)
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches <i>Repenser le monde du travail en fonction des valeurs des jeunes professionnels d'aujourd'hui</i> Conférencière : Julie Poirier	28 février 2003	Québec	100 (approx.)

Au cours de la dernière année, le Comité Jeunesse a été très actif en ce qui concerne la promotion de la profession auprès des étudiants en choix de carrière et des adultes en réorientation de carrière. En effet, le Comité Jeunesse provincial, accompagné des membres des Comités Jeunesse régionaux, a participé à de nombreux salons de l'emploi et à des journées Carrière qui ont eu lieu dans les établissements d'enseignement tant au niveau secondaire que collégial. Ces activités permettent de faire connaître les multiples facettes de la profession d'infirmière et notamment la diversité des milieux de pratique, les possibilités de plans de carrière ainsi que les programmes de formation. Dans un contexte de pénurie, le recrutement de la relève infirmière est une des grandes préoccupations du Comité et des jeunes infirmières en début de carrière.

Bien que le Comité déploie beaucoup d'énergie en matière de recrutement, il est d'avis qu'il faut en mettre tout autant, sinon plus, pour retenir les infirmières dans le réseau. Par conséquent, le Comité a exprimé son point de vue lors de conférences sur les valeurs actuelles des jeunes professionnelles, car si ces dernières sont mieux connues, elles peuvent aider les organisations à trouver des solutions pour

améliorer la rétention des jeunes infirmières dans le milieu de travail. Ainsi, les solutions concrètes proposées par le Comité permettent de faciliter l'intégration des jeunes et de les aider à développer leur sentiment d'appartenance envers leur milieu de travail, et par conséquent, leur rétention.

Par ailleurs, le Comité poursuit ses efforts visant à encourager la formation de comités de la relève infirmière dans les établissements de santé et à soutenir les comités déjà existants. Cela permet, entre autres, aux jeunes infirmières de faire connaître leur réalité, de donner leur opinion et de participer activement à la recherche de solutions afin de faciliter leur intégration au milieu de travail. De plus, ce type de comité contribue à développer le sentiment d'appartenance envers l'organisation, ce qui favorise également la rétention des jeunes. Toutefois, dans les établissements où il s'avère impossible de créer de tels comités, le Comité Jeunesse encourage l'implication des jeunes infirmières dans les divers comités existants.

C'est dans cette même optique que, dans certaines régions du Québec, le Comité Jeunesse participe aux activités régionales de planification de la main-d'œuvre infirmière afin de faire connaître les besoins des jeunes auprès des membres, des différentes instances et de la population en général. Le Comité souhaite proposer des solutions qui permettront aux jeunes infirmières de s'épanouir professionnellement et d'assurer à tous des soins de qualité.

De plus, au cours de la dernière année, le Comité Jeunesse s'est employé à s'ouvrir sur le monde international afin d'élargir les horizons des jeunes infirmières et infirmiers de tout l'espace francophone. En effet, depuis quelques années déjà, la mondialisation est à l'ordre du jour. Soutenue par le développement accéléré des nouvelles technologies de l'information et des communications, elle permet à des individus du monde entier de partager en même temps leur savoir et leur expérience. Cela permet notamment aux jeunes d'entamer un dialogue professionnel à propos des divers problèmes qu'ils vivent et de trouver de nouvelles solutions intéressantes. L'ouverture à l'échelle mondiale permet des échanges culturels enrichissants ainsi que la création de nouveaux partenariats. Ainsi, lors de sa réunion de septembre 2002, le Comité a rencontré des étudiantes de la Guyane française et a pu échanger avec elles sur leur rôle et leurs responsabilités dans leur pays ainsi que sur la situation vécue par les jeunes infirmières lors de leur intégration dans leur milieu de pratique.

Finalement, en 2002-2003, le Comité Jeunesse a tenu à élargir ses alliances en établissant un premier contact avec le Comité des Jeunes de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ), créé en juin 2002. Une collaboration future pourrait être envisagée sur des dossiers d'intérêt commun. De plus, le Comité entend maintenir les liens déjà établis dans le passé avec l'Association des jeunes médecins du Québec (AJMQ) afin de mener à terme un événement interdisciplinaire. Par ailleurs, le Comité reste toujours en relation avec l'Association des Étudiant(e)s Infirmier(ère)s du Canada (AEIC). En effet, lors d'une de ses réunions, le Comité a invité le représentant régional de l'AEIC à venir échanger avec lui.

La présidente du Comité Jeunesse,

Julie Poirier





Comité des finances

Présidente *Hélène Tremblay*

Membres
Gyslaine Desrosiers
Hélène Frégeau
Paulette Legault
Claire Gaudreau
Diane Saulnier
Micheline Ulrich

Responsable
Michel Jean
directeur – Direction
des services administratifs

Mandat

- Étudier les états financiers.
- Examiner les prévisions à long terme des revenus et des dépenses.
- Recommander au Bureau les prévisions budgétaires annuelles (opérations courantes et dépenses en capital).
- Recommander au Bureau le montant de la cotisation annuelle des membres.
- Examiner, à la demande du Bureau, toute autre question de nature financière.

Faits saillants

Le Comité des finances s'est réuni à trois reprises au cours de l'année. Plusieurs activités ont été accomplies, dont les principales sont les suivantes :

- L'étude des états financiers du Fonds général de l'OIIQ, du Fonds de bourses et de promotion de la profession et du Fonds de gestion du risque et des fonds spéciaux. Le Comité a recommandé au Comité administratif l'adoption des états financiers de chacun de ces fonds.
- Les membres du Comité ont procédé à l'analyse des prévisions budgétaires triennales, notamment de celles portant sur l'exercice financier 2003-2004. Bien qu'un déficit ait été prévu pour cet exercice financier, le Comité a considéré que la mise en place de certaines mesures devrait permettre la réalisation de l'équilibre budgétaire et a demandé à ce qu'on établisse un outil d'analyse plus élaboré pour la présentation des états financiers périodiques.
- Malgré le déficit appréhendé pour l'exercice 2003-2004 et compte tenu des explications fournies, les membres ont proposé au Comité administratif de maintenir la cotisation annuelle à 206,70 \$ pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2003 et ont recommandé au Comité administratif l'adoption des budgets préliminaires du Fonds général, du Fonds de bourses et de promotion de la profession et du Fonds de gestion du risque et des fonds spéciaux.
- Les membres du Comité se sont par ailleurs interrogés sur la pertinence de réviser le mandat du Comité des finances. Il a été convenu que cette question serait étudiée à la lumière des recommandations formulées par les vérificateurs à la suite des modifications apportées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés à certaines normes comptables.

Les membres du Comité des finances ont assumé leurs responsabilités de surveillance et de saine planification des finances, ce qui a contribué à aider les membres du Comité administratif et du Bureau lors de leurs prises de décisions.

La trésorière de l'Ordre et présidente du Comité des finances,

Hélène Tremblay

Comité de placements financiers du Bureau

Présidente	<i>Hélène Tremblay</i>
Membres	<i>Raoul Desmeules</i> <i>Michel Jean</i> <i>Diane Saulnier</i> <i>Micheline Ulrich</i>
Invitée	<i>Sophie Cousineau</i> analyste comptable et financière
Responsable	<i>Diane Saulnier</i> secrétaire générale

Mandat

- Établir la politique de placements de l'Ordre.
- Contrôler le rendement des placements de l'Ordre à court, à moyen et à long terme.
- Étudier les différents véhicules de placements utilisés par l'Ordre.
- Retenir les services d'un courtier après examen des soumissions.
- Administrer les divers fonds affectés.
- Faire rapport au Bureau au moins une fois par année.
- Examiner, à la demande du Bureau de l'Ordre, toutes les autres questions concernant les placements.

Faits saillants

Le Comité de placements financiers du Bureau s'est réuni à deux reprises au cours de l'année et a effectué le suivi des dossiers suivants :

- Le principal élément traité par le Comité au cours de la dernière année concerne les travaux qu'il a menés sur la pertinence d'investir dans des placements dits « éthiques ». Après réflexion, le Comité a recommandé au Bureau de modifier la politique de placements du Fonds général et du Fonds de bourses et de promotion de la profession en incitant les divers gestionnaires de portefeuille à éviter d'investir dans des entreprises dont les activités ne correspondent pas aux valeurs sociales de l'OIIQ.
- En matière de gestion de portefeuille, le Comité de placements financiers du Bureau a décidé de surveiller de plus près un de nos gestionnaires de portefeuille qui, depuis plus de deux ans, enregistre une performance bien en deçà de celle atteinte par les autres gestionnaires avec lesquels l'Ordre fait affaire.
- Hormis les titres à revenu fixe qui ont légèrement progressé au cours de l'année 2002, le marché des actions a enregistré, pour

la troisième année consécutive, une baisse considérable, autant à l'échelle canadienne (TSX, -12,44 %), américaine (S&P, -22,10 %) qu'internationale (EAO, -16,35 %). Cette piètre performance s'applique également à la portion discrétionnaire du Fonds général (administrée par deux courtiers indépendants), laquelle montre un rendement négatif moyen de -15,7 % pour les 12 derniers mois. Aussi, malgré le rendement positif des placements à court terme (2,63 %) que nous administrons, le rendement moyen réalisé et annualisé s'établit à -0,39 % pour l'exercice 2002-2003.

- En ce qui concerne le Fonds de bourses et de promotion de la profession, malgré un rendement de 3,89 %, performance bien au-dessus de l'indice des marchés, les revenus de l'exercice se sont chiffrés à 171 550 \$. Bien que positif, ce résultat représente seulement la moitié de ce qui avait été prévu au budget.
- Le Fonds de gestion du risque a enregistré un rendement moyen annualisé de 5,10 %, ce qui correspond à peu de choses près au rendement obtenu au cours de l'exercice précédent.
- Toujours en raison de la baisse des marchés financiers, le rendement de la caisse de retraite des employés de l'OIIQ a été de -6,2 % au 31 décembre 2002. Par contre, en raison des conditions de garantie assorties à ce genre d'investissement, les fonds spéciaux ont enregistré un rendement positif de 4,72 % au cours de la dernière année.

La trésorière de l'Ordre et présidente du Comité de placements financiers du Bureau,

Hélène Tremblay



Activités d'information et de formation, colloques et congrès

Au cours de l'exercice 2002-2003, l'OIIQ a organisé plusieurs activités auxquelles ont participé de nombreuses infirmières (tableau 1). Ces activités visaient, notamment, à favoriser la formation continue des membres, à les tenir au courant des expériences novatrices en matière de pratique professionnelle et d'évaluation, et à discuter des enjeux liés aux choix et aux changements organisationnels qui s'annoncent pour la profession. L'Ordre a également participé à diverses activités pour faire la promotion de la profession (tableau 2) et a rencontré des étudiantes en soins infirmiers et en sciences infirmières (tableau 3). Il est à noter que ces tableaux n'incluent pas toutes les conférences faites par la présidente auprès d'organismes ou d'établissements de santé qui sollicitent sa présence.

Tableau 1 Activités d'information et de formation, colloques et congrès

ÉVÉNEMENTS	DATE (2002-2003)	NOMBRE DE PARTICIPANTES
Tournée d'information de la présidente dans les régions du Québec sur les demandes de modification à la Loi sur les infirmières et les infirmiers		
Sherbrooke	2 avril 2002	60
Trois-Rivières	3 avril 2002	60
Longueuil	3 avril 2002	225
Rouyn	9 avril 2002	27
Val d'Or	10 avril 2002	65
Laval	11 avril 2002	130
Saint-Jérôme	15 avril 2002	90
Baie-Comeau	16 avril 2002	77
Sept-Îles	17 avril 2002	30
Saint-Hyacinthe	18 avril 2002	117
Montréal	8 mai 2002	40
Hors tournée		
Congrès annuel de l'Association québécoise des infirmières et infirmiers en psychiatrie		
Hull	17 mai 2002	≈ 200
Colloque annuel de l'Association des enseignantes et enseignants en soins infirmiers des collèges du Québec		
Lévis	6 juin 2002	≈ 225
		Total 1346
VIII^e Colloque des conseils des infirmières et infirmiers (CII)		
Montréal	23-24 avril 2002	595

Activités de formation

L'examen physique sommaire de l'adulte		
Rimouski	3 mai 2002	22
Soins d'accès vasculaires : vers une intégration des connaissances pour de meilleurs soins		
Rimouski	3 mai 2002	16
Sept-Îles	24 mai 2002	21
Montréal	2 et 3 novembre 2002	58
Mise à jour des connaissances pour une meilleure gestion des soins de plaies		
Rimouski	3 mai 2002	13
Sept-Îles	24 mai 2002	19
Montréal	2 et 3 novembre 2002	114
L'approche systématique familiale : un atout en soins infirmiers		
Rimouski	3 mai 2002	11
Sept-Îles	24 mai 2002	14
L'examen clinique sommaire de la personne âgée		
Montréal	2 et 3 novembre 2002	81
Les conduites suicidaires : un phénomène à explorer et à comprendre		
Montréal	2 et 3 novembre 2002	56
L'examen clinique sommaire du nouveau-né		
Montréal	2 et 3 novembre 2002	71
Le suivi d'une personne atteinte de maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC)		
Montréal	2 et 3 novembre 2002	36
L'examen clinique de l'adulte : une activité incontournable de la pratique infirmière		
Montréal	3 novembre 2002	99
L'examen clinique sommaire de l'adulte : tête et cou, fonctions locomotrice et neurologique		
Montréal	3 novembre 2002	23
Le triage à l'urgence facilité par un outil standardisé : L'échelle de triage et de gravité (ETG)		
Montréal	3 novembre 2002	21
À la découverte d'approches novatrices pour une meilleure utilisation de la contention auprès de la personne âgée		
Montréal	3 novembre 2002	34

Rencontre d'information à l'intention des doyennes et des directrices de programmes universitaires et des responsables de la coordination du programme Soins infirmiers

Montréal 10 mai 2002 72

Sessions de formation à l'examen professionnel destinées aux enseignantes et professeurs

Québec 30 mai 2002 22

Lévis 31 mai 2002 22

Rimouski 4 juin 2002 12

Laval 10 juin 2002 24

Longueuil 11 juin 2002 24

Montréal (session anglaise) 12 juin 2002 20

Atelier sur les notes d'évolution au dossier : aspects professionnels et juridiques

Amqui 31 mai 2002 ≈ 200

Rencontres d'information sur l'examen professionnel à l'intention des personnes diplômées hors du Québec

Montréal 26 juin 2002 18

Montréal 5 juillet 2002 15

Montréal 6 décembre 2002 27

Tournée d'information sur les modifications du Code des professions et de la Loi sur les infirmières et les infirmiers

24 conférences à travers la province 20 août 2002 au 31 mars 2003 2180

Précongrès et congrès de l'OIIQ du 3 au 5 novembre 2002

Ateliers thématiques 1458

- Documentation clinique et données probantes
- Personnes âgées
- Santé mentale des enfants
- Soutien organisationnel
- Outils cliniques
- Développement du rôle de l'infirmière
- Amélioration de l'exercice : CII
- Enseignement préopératoire
- Santé des aidants
- Évaluation de l'impact d'un changement
- Évaluation de la douleur
- Médication chez l'ainé
- Soutien aux personnes âgées en postopératoire
- Droits humains
- Soins et culture
- Indicateurs et qualité
- Perspectives infirmières et action
- Engagement professionnel
- Expériences novatrices
- Expertise infirmière et technologie

Espace étudiant

Montréal 5 novembre 2002 660

Formation financière aux présidentes et trésoriers des ordres régionaux

Montréal 25 janvier 2003 7

Québec 8 février 2003 15

Journée des conseils de section

Montréal 22 février 2003 142

Tableau 2 Activités de promotion de la profession

ÉVÉNEMENTS	DATE (2002-2003)	NOMBRE DE PARTICIPANTES
Congrès de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPQ)		
Trois-Rivières	7 juin 2002	≈ 400
Salon des partenaires de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)		
Joliette	20 juin 2002	≈ 200
Salon Éducation Formation Carrière		
Montréal	17 au 20 octobre 2002	≈ 2500
Salon Éducation Emploi		
Québec	24 au 27 octobre 2002	≈ 1000
Colloque de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS)		
Saint-Hyacinthe	27 mars 2003	≈ 200



Statistiques

Tableau 3 Rencontres avec les étudiantes en soins infirmiers et en sciences infirmières

ÉVÉNEMENTS	DATE (2002-2003)	NOMBRE DE PARTICIPANTES
Rencontre avec les étudiantes de l'Université de Montréal	9 avril 2002	200
Rencontre avec les étudiantes du Collège Montmorency	27 janvier 2003	50
Rencontre avec les étudiantes du Cégep Vanier	26 mars 2003	50
« Nursing and the political process »		
Rencontre des étudiants de 2 ^e cycle de l'Université McGill inscrits au cours Developments in Nursing Education and Administration	8 octobre 2002	20
Cours Éthique et déontologie Collège de Bois-de-Boulogne	18 novembre 2002	50
Salon de l'emploi Université McGill	24 novembre 2002	100
Rencontre avec les étudiantes de la Faculté des sciences infirmières Université Laval	26 novembre 2001	25
« La responsabilité professionnelle de l'infirmière. Les enjeux et les défis de la profession »		
Rencontres des étudiants de 1 ^{er} cycle de la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal	17 et 18 février 2003	300
Cours Legislation and professional issues (2 groupes) Collège Dawson	5 mars 2003	65

Immatriculation

Au 1^{er} avril 2002, l'OIIQ comptait 14 265 certificats d'immatriculation en vigueur. Au cours de l'année, 4601 certificats d'immatriculation ont été délivrés à des étudiantes inscrites en soins infirmiers ou en sciences infirmières, 6224 certificats ont été invalidés, soit parce que les étudiantes avaient terminé leurs études ou qu'elles les avaient abandonnées. Un certificat a été révoqué. Au 31 mars 2003, 12 661 certificats étaient en vigueur (tableau 1).

Tableau 1 Certificats d'immatriculation

En vigueur au 1 ^{er} avril 2002	14 265
Délivrés au cours de l'année	4 601
Invalidés - fin ou abandon des études	(6 224)
Révoqué	1
En vigueur au 31 mars 2003	12 661

Permis

Au 1^{er} avril 2002, l'OIIQ comptait 113 321 permis en vigueur¹ (tableau 2). Au cours de l'année, 2433 permis ont été délivrés, aucun permis n'a été révoqué, 117 permis temporaires sont échus et 47 ont été invalidés pour cause de décès. Au 31 mars 2003, 115 590 permis étaient en vigueur, y compris les 82 permis temporaires avec restrictions, les deux permis restrictifs liés à l'application de l'article 40 de la *Charte de la langue française* et le permis lié à l'application de l'article 97 de la *Charte de la langue française et du Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française* délivrés en 2002-2003.

Tableau 2 Permis délivrés

En vigueur au 1 ^{er} avril 2002	113 321
Délivrés en cours d'année	2 433
Révoqué	0
Temporaires échus en cours d'année	(117)
Invalidés pour cause de décès	(47)
En vigueur au 31 mars 2003	115 590

¹ La différence entre le nombre de permis en vigueur et le nombre de membres inscrits au tableau s'explique notamment par le fait que l'Ordre ne dispose pas automatiquement de l'information sur les décès, les départs à la retraite, la cessation d'exercice, etc. Le permis demeure en vigueur même si les détentrices de ces permis ne sont plus des membres inscrits au tableau. À titre d'exemple, 13 922 permis, qui sont toujours en vigueur, ont été délivrés avant le 31 mars 1961. En prenant en considération l'âge normal de la retraite du réseau de la santé, fixé à 62 ans, on peut présumer qu'un bon nombre de détentrices de ces permis ne sont plus inscrites au tableau.

Membres

Au 31 mars 2003, 65 810 membres (59 939 infirmières et 5 871 infirmiers) étaient inscrits au tableau, ce qui constitue une augmentation de 900 membres par rapport aux 64 910 membres inscrits à pareille date l'année dernière.

Tableau 3 Membres inscrits au tableau, au 31 mars 2002
Répartition régionale

ORDRE RÉGIONAL	NOMBRE	POURCENTAGE
Abitibi-Témiscamingue	1 369	2,08
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3 133	4,76
Chaudière-Appalaches	3 966	6,03
Côte-Nord	926	1,40
Estrie	2 856	4,34
Laurentides/Lanaudière	7 719	11,73
Mauricie-Centre-du-Québec	3 977	6,04
Montréal/Laval	12 122	18,42
Montréal/Laval	16 493	25,06
Outaouais	2 164	3,29
Québec	7 771	11,81
Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec	2 933	4,46
Total (au Québec)	65 429	99,42
Au Canada (hors du Québec)	205	0,31
Hors du Canada	176	0,27
Total (hors du Québec)	381	0,58
TOTAL GÉNÉRAL	65 810	100

Programme d'externat

Depuis son entrée en vigueur à l'été 2000, le programme d'externat connaît un succès croissant. Ainsi, à l'été 2002, 61 établissements ont embauché 1235 externes et à la période des Fêtes, 39 établissements ont prolongé l'externat de 361 personnes. Par rapport à l'année précédente, pour la session d'été, il s'agit d'une augmentation de 17 % du nombre d'établissements participants et de 7 % du nombre d'externes. Pour la période des Fêtes, la hausse enregistrée cette année est de 50 % pour le nombre d'établissements participants et de 26 % pour le nombre d'externes (tableau 4).

Tableau 4 Externat

	Été		Hiver	
	2001	2002	2001	2002
Nombre d'établissements participants	52	61	26	39
Nombre d'externes	1 154	1 235	285	361



Comités *ad hoc*, comités d'experts, groupes et tables de travail

Chaque année, de nombreuses infirmières ou personnes-ressources collaborent avec le personnel du siège social pour réaliser des activités, des projets ou des documents.

D'autres infirmières ou personnes-ressources, tant du siège social que de différents milieux dans la province, ont accepté de représenter l'OIIQ auprès de certains organismes pour traiter des dossiers particuliers ou pour agir comme membres ou personnes-ressources au sein d'un comité formé par ces organismes.

Nous remercions toutes ces personnes d'avoir partagé leur expertise sur les sujets énumérés ci-dessous.

Assemblée générale annuelle

Scrutatrices

Daniel Carpenter
Responsable
CLSC René-Cassin

François Régis Fréchette
Université du Québec à Hull

Rachel Gallant
CLSC Sainte-Foy-Sillery

Sandra Gauthier
Complexe hospitalier
de la Sagamie

Lucie Lévesque
Centre affilié universitaire
de Québec

Judith Marchessault
Hôpital Mont-Sinaï

Nicole Murray-Paquette
Pratique privée

Lorraine Ostiguy-Brodeur
Sœurs du Précieux-Sang

Yolande Pépin-Lemoyne
Soins de santé Bayshore

Ginette Prévost-Demers
Collège régional de Lanaudière

Association des infirmières et infirmiers du Canada

Étude sectorielle du marché du travail en soins infirmiers

Marie Valois
OIIQ

Rencontre annuelle des directrices générales des provinces et territoires du Canada

Diane Saulnier
OIIQ

Rencontre annuelle des registraires d'infirmières des provinces et territoires du Canada

Pierrette Lange-Sondack
OIIQ

Association québécoise des infirmières et infirmiers en systèmes et technologies de l'information

Sylvie Dubois
Université McGill

Centre québécois de coordination sur le sida

Comité directeur et Comité exécutif du Programme national de mentorat sur le VIH/sida

Sylvie Dubois
(jusqu'en août 2002)
OIIQ

Centre universitaire de santé Mc Gill, Groupe de recherche et développement en organisation du travail

Comité du projet de recherche « Satisfaction au travail et rétention du personnel infirmier : l'impact du leadership des infirmières gestionnaires »

Marie Valois
OIIQ

CLSC Haute-Ville

Forum scientifique et professionnel sur le nursing téléphonique

Sylvie Lafrenière
CLSC Montréal-Nord

Collège des médecins du Québec – OIIQ

Groupe de travail sur les modifications législatives

Hélène d'Anjou
Louise Cantin
Carole Mercier
OIIQ

Comité consultatif à l'OIIQ sur la reconnaissance de la spécificité de la pratique infirmière en région isolée et de la formation requise

Mireille Bilodeau
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Hélène Boyer
Santé Canada

Gyslaine Desrosiers
OIIQ

Louise Gagnon
Hôpital de Chisasibi

Alain Paré
Conseil de la nation
Atikamekw

Jocelyne Poirier
OIIQ

Jacques Poliquin
Centre de santé Tulattavik –
CLSC Kuujuaq

Frédéric Ross
Centre de santé Inuulitsivik

Madeleine St-Gelais
Centre de santé de la
Basse-Côte-Nord

Éveline Trépanier
CLSC de la Basse-Côte-Nord

Comité consultatif sur la formation continue

Diane Benoit
(depuis mars 2003)
Association des hôpitaux
du Québec

Lina Bonamie
Fédération des infirmières et
infirmiers du Québec (FIIQ)

Ghislaine Boucher
Centre hospitalier de
Rivière-du-Loup,
représentante des directrices
des soins infirmiers (DSI)

Danielle Boulianne
(jusqu'en mars 2003)
CLSC du Grand Chicoutimi,
représentante des
responsables des soins
infirmiers (RSI)

Hélène Boulianne
Complexe hospitalier de la
Sagamie, représentante des
conseils des infirmières et
infirmiers (CII)

Agathe Caza-Brisebois
CLSC Huntingdon, représen-
tante de l'Association des
CLSC et des CHSLD

Louise Cantin
OIIQ

Michèle Côté
Université du Québec à Trois-
Rivières, représentante des
enseignantes

Diane Éthier
Centre hospitalier Rouyn-
Noranda, représentante des
infirmières cliniciennes
spécialisées ou conseillères
à la formation

Judith Leprohon
OIIQ

Suzanne Michaud
(jusqu'en mars 2003)
Association des hôpitaux
du Québec

Jocelyne Paquette
Hôpital Charles LeMoine,
représentante des infirmières
cliniciennes spécialisées ou
conseillères à la formation
en soins infirmiers dans
les établissements de santé

Véronique Savard
Comité Jeunesse de l'OIIQ
Hôtel-Dieu d'Amos

Céline Thibault
OIIQ

**Comité de la recherche sur
la planification de la main-
d'œuvre infirmière**

Marie Valois
OIIQ

**Comité de sélection du
Grand prix Innovation clinique**

Suzanne Bélanger
OIIQ

Odette Doyon
Université du Québec à Trois-
Rivières

Donald G. Haineault
Centre hospitalier LaSalle

Ginette M. Henri
CLSC Métro

Marie-Laure Lebeuf
Centre hospitalier universi-
taire de Québec

Élaine Tardif
3M Canada inc.

**Congrès annuel
Comité scientifique du Congrès**

Louise Chartier
Université de Sherbrooke

Gilles Coulombe
Centre hospitalier des
Vallées de l'Outaouais
Membre du Bureau

Danielle Dicaire-Noël
Carrefour de santé et de
services sociaux de
la Saint-Maurice

Sylvie Dubois
OIIQ

Linda Morneault
Hôpital de Montréal
pour Enfants
Centre universitaire de santé
McGill (CUSM)

Lucie Paquet
Pavillon du Centre hospitalier
universitaire de Laval (CHUL)
Centre hospitalier universitaire
de Québec (CHUQ)

Danielle Paquin
CLSC-CHSLD de Rosemont

Lucie Surprenant
Collège Bois-de-Boulogne

Suzanne Vanier
OIIQ

**Conseil interprofessionnel
du Québec**

Représentantes de l'OIIQ

Gyslaine Desrosiers
Déléguee

Carole Mercier
Déléguee substitut

Diane Saulnier
Déléguee substitut

Conseil québécois d'agrément

Conseil d'administration
Carole Deshaies
OIIQ

**Conseil québécois sur le
tabac et la santé**

Représentante de l'OIIQ
Carole Levasseur
Respir'Action

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Membre du Conseil
Édith Côté
Université Laval
Membre du Bureau

**Commission de l'enseignement et
de la recherche universitaires**

Édith Côté
Université Laval
Membre du Bureau

Examen professionnel

**Sous-comité de l'examen
professionnel**
Marie-France Ébacher
Université Laval

Rita Labadie
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Louise-Marie Lessard
OIIQ

Caroline Longpré
(depuis le 14 février 2003)
Cégep de Joliette

Hélène Racine
Hôpital Maisonneuve-
Rosemont

Louiselle Rioux
CLSC & CHSLD de Gatineau
Centre de services Le Moulin

Odette Roy
Hôpital Maisonneuve-
Rosemont

**Fondation de recherche en
sciences infirmières du
Québec**

Conseil d'administration
Francine Beaudet
Club de golf Lachute

Édith Côté
Université Laval
Membre du Bureau

Raymond A. Décarie
Meloche Monnex

Alain Deslauriers
Richter, Usher & Vineberg

Gyslaine Desrosiers
OIIQ

Bruce Johnston
Trudel & Johnston, Avocats

Céleste Johnston
Université McGill

Yves Lachance
La Capitale

Francine Latraverse
Pleau
Administratrice

Nicole Lelièvre
Office général des eaux
minérales OGEM Itée

Lucille Panet-Raymond
Panet-Raymond et Associés

Jocelyne Paquin
Administratrice

Diane Saulnier
OIIQ

Diane Veilleux
Meloche Monnex

Comité scientifique
Louise Cantin
OIIQ

Michèle Côté
Université du Québec à
Trois-Rivières



Clémence Dallaire
Université Laval

Francine Ducharme
Université de Montréal

Johanne Gagnon
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Judith Leprohon
OIIQ

Carmen Loisel
Université McGill

Odette Roy
Hôpital Maisonneuve-
Rosemont

Lise R. Talbot
Université de Sherbrooke

Linda Ward
Hôpital Sainte-Justine

Fondation des maladies du cœur

**Représentante de l'OIIQ au Forum
québécois des intervenants en
santé cardiovasculaire**

Nicole Parent
Institut de Cardiologie de
Montréal

Groupe de discussion – Les situations cliniques rencon- trées par les infirmières en début d'exercice

Lucie Bellehumeur
Institut universitaire
de gériatrie de Sherbrooke

Marie Benoît
Cégep de Granby

Lyne Collin
Centre hospitalier Anna-
Laberge

Claudia Demers
Cégep de Valleyfield

Francine Dupuis
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Mireille Guyonnet
Centre hospitalier de Granby

Johanne Laplante
Centre hospitalier de St.Mary

Josée Lebel
Centre hospitalier régional
de Lanaudière

Louise-Marie Lessard
OIIQ

Corine Milante
Hôpital Maisonneuve-
Rosemont

Céline Périgny Lyonnais
Hôpital Général de Montréal
Cégep de Saint-Jérôme

Dominique Proulx
CLSC Drummond

Patricia Vinciter
Centre hospitalier régional
du Suroît

Groupe de discussion – Validation des éléments de la rétroaction destinée aux candidates et aux établis- sements d'enseignement à la suite des résultats de l'examen professionnel

Nathalie Auger
Hôpital du Sacré-Cœur
de Montréal

Carole Chabot
CLSC & CHSLD de la
Petite-Nation

Brigitte Charron
Hôpital du Sacré-Cœur de
Montréal

Michelle Croteau
Cégep François-Xavier
Garneau

Nicole Daigle
Cégep de Sherbrooke

Ginette Demers
Cégep régional de Lanaudière

Joëlle De Courval
Université de Montréal

Andrée Desbiens
Cégep André-Laurendeau

France Desgroseilliers
Cégep Bois-de-Boulogne

Caroline Hanrahan
Cégep Vanier

Dominique Houle
Cégep Montmorency

Louise-Marie Lessard
OIIQ

Denise Lussier
Cégep Édouard-Montpetit

Omaïma Mansi
Université McGill

Kathleen Paquette
Centre hospitalier régional
de Trois-Rivières

Louise Picard
Cégep Maisonneuve

Danielle Roy
Centre hospitalier Anna-
Laberge

Groupe de travail sur la pra- tique des infirmières en santé mentale et en psychiatrie

Diane Benoît
Hôpital Louis-H. Lafontaine

Réal Bouchard
Centre de recherche et d'aide
pour narcomanes de Montréal

Hélène Brochu
Institut Philippe Pinel de
Montréal

Jacques Chalifour
Pratique privée
(psychothérapie individuelle)

Danielle Corbeil
Hôpital Douglas

Fabie Duhamel
Université de Montréal

Lucie Ellyson
Service de toxicomanie
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Ginette M. Henri
CLSC Métro

France Laflamme
CLSC Lamater

Christine Lamarre
Représentante du
Regroupement des CII de
santé mentale
Institut Philippe Pinel de
Montréal

Claude Leclerc
Université du Québec à
Trois-Rivières

Geneviève Ménard
Hôpital Louis-H. Lafontaine

Céline Pilon
Hôpital Shriners pour Enfants

Hélène Racine
Centre universitaire de
santé McGill

Nicole Ricard
Association québécoise des
infirmières et des infirmiers
en psychiatrie et en santé
mentale
Université de Montréal

Carole Mercier
OIIQ

Groupe de travail sur le développement d'instruments d'évaluation de la compé- tence professionnelle pour enquêtes particulières

Manon Bellehumeur
OIIQ

Suzanne Bonhomme
(jusqu'au 1^{er} mai 2002)
Cité de la Santé de Laval
Membre du Bureau

Nancy Cyr

(depuis le 16 septembre 2002)
CLSC-CHSLD Haute-Ville-
des-Rivières

Sylvie Décarie

(depuis le 16 septembre 2002)
CLSC LaSalle

Linda Gauthier

(jusqu'au 1^{er} mai 2002)
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Jocelyne Legault

OIIQ

Pauline Plourde

(depuis le 16 septembre 2002)
CLSC de la sous-région
de Longueuil

Lyne Quévillon

(jusqu'au 1^{er} mai 2002)
Centre hospitalier Pierre-
Boucher

Madeleine Simard

(depuis le 16 septembre 2002)
CLSC-CHSLD Saint-Laurent

Lise St-Pierre

(jusqu'au 1^{er} mai 2002)
Hôpital Maisonneuve-
Rosemont

**Groupe de travail sur les
soins des clientèles
ventiloassistées à domicile**

Hélène d'Anjou

Carole Mercier
Jocelyne Poirier
OIIQ

Jean Bilodeau

Institut thoracique de
Montréal

Suzanne Thibault

Hôpital Laval

**Groupe de travail sur le
guide d'application de la
nouvelle Loi sur les infir-
mières et les infirmiers**

**Groupe de travail sur les plaies
et les altérations de la peau et
des téguments**

Louiselle Bouffard

Pratique privée

Danielle Dallaire

Centre hospitalier universitaire
de Québec

Chantal Doddridge

Hôpital Charles LeMoine

Louise Forest-Lalande

Hôpital Sainte-Justine

Chantal Labrecque

Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme

Carole Mercier

OIIQ

Josée Morse

Centre hospitalier
Saint-Eustache

Yvette Moulin

CLSC-CHSLD du Ruisseau-
Papineau

Manon Paquin

Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Diane Saint-Cyr

Centre universitaire de santé
McGill

Céline Thibault

OIIQ

**Groupe de travail
sur les contentions**

Monique Bourque

Institut universitaire de
gériatrie de Sherbrooke

Robin Gagnon

Centre hospitalier régional
de Lanaudière

Geneviève Ménard

Hôpital Louis-H. Lafontaine

Carole Mercier

OIIQ

Odette Roy

Hôpital Maisonneuve-
Rosemont

Céline Thibault

OIIQ

**Groupe de travail
sur la vaccination**

Lucie Bédard

Régie régionale de la santé
et des services sociaux de
Montréal-Centre

Lucie Bellehumeur

Institut universitaire de
gériatrie de Sherbrooke

Danielle Bernard

CLSC des Faubourgs

Denis Blais

Hôpital Sainte-Justine

Anne-Marie Clouâtre

Régie régionale de la santé
et des services sociaux de
la Montérégie

Dr Monique Landry

Ministère de la Santé et des
Services sociaux

Myrance Mailhot

Centre hospitalier universitaire
de Québec

Carole Mercier

OIIQ

Nicole Mercier

CLSC de la Haute-Yamaska

Céline Thibault

OIIQ

Louise Thibault-Paquin

Ministère de la Santé et des
Services sociaux

**Groupe de travail sur les mesures
diagnostiques à des fins de
dépistage**

Lucie Bédard

Régie régionale de la santé
et des services sociaux de
Montréal-Centre

Lise Brassard

QIT – Fer et Titane inc.

Suzanne Carrière

CLSC des Faubourgs

Michèle Deschamps

Régie régionale de la santé
et des services sociaux de
Montréal-Centre

Pierrette Doyon

Régie régionale de la santé
et des services sociaux de
Québec

Carole Mercier

OIIQ

Céline Thibault

OIIQ

Dr Sylvie Venne

Ministère de la Santé et des
Services sociaux

**Groupe de consultation sur les
tableaux de concordance entre
les activités réservées aux
professionnels et les actes des
règlements d'actes infirmiers et
médicaux**

Jocelyne Albert

Centre universitaire
de santé McGill

Lucie Bellehumeur

Institut universitaire
de gériatrie de Sherbrooke

Aline Bourgon

CLSC Côte-des-Neiges

Denise Lévesque-

Boudreau

Hôpital Laval

Carole Mercier

OIIQ



Marie Normand
Hôpital Sainte-Justine

France Roy
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

**Groupe de consultation sur les
techniques invasives**

Lisette Allaire
Association québécoise des
infirmières et infirmiers en
gériatrie
Sœurs de Miséricorde

Danielle Beaucage
Société québécoise des infir-
mières en santé respiratoire
Centre universitaire de
santé McGill

Judy-Ann Boyer
Association québécoise des
infirmières et assistantes en
gastro-entérologie
Centre hospitalier Anna-
Laberge

Andrée Coulombe
Regroupement des infirmières
et infirmiers en soins intensifs
du Québec
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Nadia Desmarais
Association des infirmières
et infirmiers en prévention
des infections
Hôpital Sainte-Justine

Johanne Dévis
Monitrice clinique de l'unité
de dialyse
Hôpital Maisonneuve-
Rosemont

Lisette Gagnon
Regroupement des infirmières
et infirmiers en réadaptation
Institut de réadaptation de
Montréal

Karine Labarre
OIIQ

Carole Mercier
OIIQ

Elsie Monereau
Association d'entraide
Ville-Marie

Caroline Pinard
Soins intermédiaires
de traumatologie
Hôpital du Sacré-Cœur
de Montréal

Lise Poissant
Table de concertation des
soins infirmiers à domicile de
la sous-région de Longueuil
CLSC Katéri

Colette Tougas Poirier
Association des infirmières
en santé des femmes, en obs-
tétrique et en néonatalogie –
Secteur Québec
Centre hospitalier LaSalle

**Groupe de travail sur les soins
en salle d'opération**

Joanne Bélanger
Cité de la Santé de Laval

Diane Boivin
Hôtel-Dieu de Montmagny

Manon Fabi
OIIQ

Carole Mercier
OIIQ

Monique Perazzelli
Hôpital Jean-Talon

Claire Tremblay
Hôpital Laval

**Groupe de travail en soins
d'urgence**

Catherine Defalco
Hôpital Général
de Montréal

Sylvie Desjardins
Hôpital Charles LeMoine

Manon Fabi
OIIQ

Johanne Faucher
Centre hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Andrée Gamache
Hôpital du Haut-Richelieu

Sophie Gamache
Hôpital du Sacré-Cœur
de Montréal

Richard Lanthier
Centre hospitalier régional
de Lanaudière

Carole Mercier
OIIQ

Denise Trudel Pleau
Cité de la Santé de Laval

**Groupe de consultation en santé
et sécurité au travail**

André Blouin
EMCO Limitée

Lise Brassard
GIT – Fer et Titane inc.

Dominique Duval
Kronos Canada inc.

Louise Guertin
Acti-Menu

Françoise Limoges
CLSC Lac-Saint-Louis

Carole Mercier
OIIQ

Andrée Morasse
Héma-Québec

Lise Ricard
La Société Watson Wyatt
Canada

**Groupe de consultation sur les
soins aux clientèles diabétiques**

Monique Bernard
Hôpital Maisonneuve-
Rosemont

Marilyn Cantara
Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme

Andrée Desmarais
Centre hospitalier régional
de Lanaudière

Françoise Desrochers
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Monique Guay
CLSC Drummond

Johanne Lebel
Cité de la Santé de Laval

Carole Mercier
OIIQ

Louise Tremblay
Diabète Québec

**Institut canadien
d'information sur la santé**

**Données sur les infirmières
et les infirmiers**

Pierrette Lange-Sondack
OIIQ

Marie-France Paquet
OIIQ

**Institut national
de santé publique**

**Comité sur l'immunisation
du Québec**

Lucie Bédard
Régie régionale de la santé
et des services sociaux
de Montréal-Centre

**Groupe de travail sur l'infirmière
et la vaccination**

Céline Thibault
OIIQ

Jury des prix Florence

Suzanne Bélanger
OIIQ

Bibiane Courtois
Conseil des Montagnais
du Lac-Saint-Jean

Ann P. Lynch
Centre universitaire de
santé McGill

Hélène Rajotte
OIIQ (Directrice générale
de 1994 à 2000)

Danielle St-Louis
Hôtel-Dieu de Sherbrooke

Hélène Turgeon
Collège Shawinigan
Membre du Bureau

L'Infirmière du Québec

Corédactrice – secteur
recherche
Francine Ducharme
Université de Montréal

Corédactrice – secteur
clinique et professionnel
Cécile Michaud
Université de Sherbrooke

Évaluation par les pairs

Nicole Allard
Université du Québec
à Rimouski

Sophie Baillargeon
Centre universitaire de
santé McGill

Danielle Beaucage
Centre universitaire de
santé McGill

Linda Bell
Université de Sherbrooke

Danielle Bellemare
Centre hospitalier universitaire
de Montréal

Diane Boisvert
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Louise Bouchard
Université de Montréal

Louiselle Bouffard
OIIQ

Hélène Boutin
Hôpital Laval

Myriam Brisson
Hôpital Sainte-Justine

Céline Bureau
CLSC Sherbrooke

Chantal Caron
Université de Sherbrooke

Jocelyne Champagne
Hôpital Charles LeMoine

Luce Chrétien
Complexe hospitalier de la
Sagamié

Lyne Cloutier
Université du Québec à
Trois-Rivières

France Collin
Université Laval

Sylvie Cossette
Université de Montréal

José Côté
Université de Montréal

Danielle D'Amour
Université de Montréal

Monique Delorme
Hôpital Charles LeMoine

Sylvie Desjardins
Hôpital Charles LeMoine

Fabie Duhamel
Université de Montréal

Louise Dumas
Université du Québec à Hull

Andrée Duplantie
Université de Montréal

André Duquette
Université de Montréal

Marie-France Ébacher
Université Laval

Manon Fabi
OIIQ

Marie-Hélène Faille
Hôpital Sainte-Justine

Louise Forest-Lalande
Hôpital Sainte-Justine

Christian Fortin, m.d.
Centre hospitalier de
l'Université Laval

Jacqueline Fortin
Retraitée

Johanne Gagnon
Université Laval

Frances Gallagher
Université de Sherbrooke

Andrée Gamache
Hôpital du Haut-Richelieu

Réjeanne Goulet
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Josée S. Grégoire
Institut de Cardiologie de
Montréal

Raymond Grenier
Université de Montréal

Lucille Juneau
Hôpital Laval

Marie-France Juneau
Centre universitaire de santé
McGill

Jean Kamanzi, m.d.
Agence canadienne d'inspec-
tion des aliments

Antoinette Lambert
Association des infirmières
et infirmiers en sidologie

Mélanie Lavoie-Tremblay
Université Laval

Sylvie Le May
Université de Montréal

Hélène Lefebvre
Université de Montréal

Louise Lévesque
Institut universitaire
de gériatrie de Montréal

Linda J. Miller
CLSC Sainte-Foy

Yvette Moulin
CLSC-CHSLD du Ruisseau-
Papineau

Charlotte Paquet
Centre hospitalier universitaire
de Québec

Hélène Patenaude
Université Laval

Élaine Perreault
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Ginette Provost
Université de Sherbrooke

Hélène Sylvain
Université du Québec à
Rimouski

Lise R. Talbot
Université de Sherbrooke

Louise Tremblay
Diabète Québec

Andrée Turenne
Centre universitaire de
santé McGill

Chantal Viens
Université Laval

Bilkis Vissandjée
Université de Montréal

Ministère de l'Éducation du Québec

Comité directeur sur la formation infirmière intégrée

Gyslaine Desrosiers
Jocelyne Poirier
Ginette Thériault
OIIQ

Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

**Comité d'orientation de l'Agence
d'évaluation des technologies et
des modes d'intervention en santé**
Judith Leprohon
OIIQ

Ministère de la Santé et des Services sociaux

**Comité consultatif sur le
programme national de santé
publique**
Bilkis Vissandjée
Université de Montréal



**Comité d'orientation pour
la mise à jour de la politique
de périnatalité**

Suzanne Durand
Centre hospitalier ambulatorio
régional de Laval
Membre du Bureau

**Comité de normalisation des
formulaires du dossier de
l'usager du réseau de la santé
et des services sociaux**

Céline Thibault
OIIQ

**Comité de suivi et d'orientation
d'Info-Santé CLSC**

Judith Leprohon
OIIQ

**Comité de travail pour l'élabora-
tion d'un formulaire infirmier
provincial unifié pour la prise en
charge du traumatisé sévère à
la salle d'urgence**

Manon Fabi
OIIQ

**Comité directeur et Table de
consultation du Réseau québécois
de cardiologie tertiaire**

Louise Cantin
OIIQ

Sous-comités

Infirmière spécialisée en
cardiologie tertiaire
Louise Cantin
OIIQ

Manon Fabi
OIIQ

Infirmière première assistante
en chirurgie cardiaque
Jocelyne Poirier
OIIQ

**Comité national sur la protection
des renseignements personnels
et la sécurité**

Lucie Beauregard
(depuis octobre 2002)
Centre universitaire de
santé McGill

Sylvie Dubois
(jusqu'en août 2002)
OIIQ

Conseil médical du Québec

Micheline Ulrich
Ministère de la Santé et des
Services sociaux
Membre du Bureau

**Direction générale des politiques
de la main-d'œuvre –
Recrutement international
d'infirmières**

Raymonde Drouin
France Pedneault
OIIQ

**Forum national sur la planification
de la main-d'œuvre infirmière**

Gyslaine Desrosiers
Jocelyne Poirier
Ginette Thériault
Marie Valois
OIIQ

**Groupe de soutien à l'implantation
des groupes de médecine de
famille**

Lise Racette
Centre hospitalier régional
de Lanaudière
Membre du Bureau

Danielle Sasseville
CLSC Mercier-Est/Anjou

**Groupe de travail ministériel sur
les Groupes de médecine de
famille**

Louise Cantin
OIIQ

**Groupe de travail pour l'implan-
tation d'un programme d'acces-
sibilité à la contraception orale
d'urgence**

Lise Villeneuve
CLSC et CHSLD du
Ruisseau-Papineau

**Groupe de travail relevant du
Forum national sur la planification
de la main-d'œuvre infirmière**

Jocelyne Poirier
Ginette Thériault
Marie Valois
OIIQ

**Groupe de travail sur l'organisa-
tion des services pour les enfants
et les jeunes qui ont une défi-
cience du langage et de la parole**

Nadine Brennan
(depuis janvier 2003)
CLSC-CHSLD Bordeaux-
Cartierville

Ines Puentes
(jusqu'en janvier 2003)
CLSC-CHSLD Bordeaux-
Cartierville

**Groupe de travail sur les petits
équipements**

Karine Labarre
OIIQ

**Table de consultation en
allaitement maternel**

Sylvie Jetté
Hôpital Montfort

**Office des professions du
Québec**

**Comité sur la contribution des
infirmières auxiliaires à la
thérapie intraveineuse**

Jocelyne Poirier
OIIQ

**Conseil consultatif de l'Ordre des
sages-femmes du Québec**

Marlène Boily
Centre hospitalier universitaire
de Québec

**Équipe de soutien à l'implantation
du projet de loi n° 90**

Hélène d'Anjou
Carole Mercier
OIIQ

**Groupe d'experts sur la
réglementation visant le titre
de psychothérapeute**

Jacques Chalifour
Pratique privée

**Mise à jour du système profes-
sionnel québécois – Projet 1 –
Alléger la réglementation et
son processus**

Claudette Ménard
OIIQ (1987-2001)

**Mise à jour du système profes-
sionnel – Projet 2 – Améliorer
le rendement des mécanismes
de contrôle : l'inspection et la
discipline**

Sylvie Truchon
OIIQ

Québec-Transplant

**Représentante de l'OIIQ au
conseil d'administration**

Auriette Breton
(depuis juin 2002)
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Jeanne-Mance Pilon
(jusqu'en juin 2002)
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

**Régie de l'assurance
maladie du Québec**

**Comité de direction du projet
Carte Santé du Québec**

Carole Deshaies
(depuis septembre 2002)
OIIQ

Marie Valois
(jusqu'en septembre 2002)
OIIQ

Projet Carte Santé du Québec

**Groupe de travail sur le Résumé
des renseignements de santé
(terminé en décembre 2002)**

Marie-France Noël
Centre universitaire de
santé McGill

**Table de concertation sur
la Carte d'habilitation**

Projet Carte Accès Santé Québec
Pierrette Lange-Sondack
OIIQ

**Régie régionale de la Santé
et des Services sociaux
de Laval**

**Groupe de discussion sur
une approche économique
pour la prise de décision
dans le secteur de la santé**
Marie Valois
OIIQ

**Réseau d'échange
d'information du Québec
sur le cancer du sein**

Carole Aubry
OIIQ

**Secrétariat international
des infirmières et infirmiers
de l'espace francophone
(SIDIEF)**

**Conseil d'administration interna-
tional : représentantes du
Québec**
Gyslaine Desrosiers
OIIQ

Linda Lepage
Université Laval

Odetta Plante-Marot
(jusqu'au 1^{er} novembre 2002)
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Micheline Ulrich
Ministère de la Santé et
des Services sociaux
Membre du Bureau – OIIQ

Linda Ward
(depuis le 1^{er} novembre 2002)
Hôpital Sainte-Justine

Conseillers juridiques

Carmelle Marchessault
Jean Lapointe
OIIQ

**Sous-comité scientifique du
II^e Congrès mondial des infir-
mières et infirmiers franco-
phones : représentants du Québec**

Claire Beaudin
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Luce Bélanger
Hôpital du Sacré-Cœur

Colombe Boisvert
Cégep Lévis-Lauzon
Membre du Bureau

Aline Bourgon
CLSC Côte-des-Neiges

Daniel Gilbert
Fédération des infirmières
et infirmiers du Québec

Hélène Lefebvre
Université de Montréal

Anne Plante
Hôpital Charles LeMoyne

Hélène Salette
Secrétaire générale du SIDIEF

Maryse Savoie
Hôpital Sainte-Anne

Université de Montréal

**Chaire de recherche sur les
nouvelles pratiques en soins
infirmiers – Comité de direction**

Diane Saulnier
OIIQ

**Groupe de discussion – Projet de
recherche conjoint du Dépar-
tement d'administration de la
santé et de la Régie régionale de
la Santé et des Services sociaux
de Laval « Le coût d'opportunité »**

Marie Valois
OIIQ



Documents produits en 2002-2003

Avis, mémoires, rapports et prises de position

Avis concernant le projet de loi n° 113. Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux. Adopté par le Comité administratif le 29 novembre 2002, 12 p.

Avis conjoint de l'OIIQ et de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec sur la portée de l'article 39.7 du projet de loi n° 90, présenté à M. Jean-K. Samson, président de l'Office des professions du Québec, janvier 2003, 3 p.

Avis conjoint du Collège des médecins du Québec et de l'OIIQ sur les concordances entre les actes visés par l'article 31 de la Loi médicale et les activités réservées dans le cadre du projet de loi n° 90 : infirmières et infirmiers, présenté à M. Jean-K. Samson, président de l'Office des professions du Québec, octobre 2002, 1 p. et tableau.

Avis sur les concordances entre les actes visés par l'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers et les activités réservées dans le cadre du projet de loi n° 90 : infirmières auxiliaires, présenté à M. Jean-K. Samson, président de l'Office des professions du Québec, décembre 2002, 3 p. et tableau.

Commentaires de l'OIIQ sur le deuxième rapport du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines, présentés à M. Jean-K. Samson, président de l'Office des professions du Québec, décembre 2002, 16 p.

Commentaires sur le projet de Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux, présentés à M. Jean-K. Samson, président de l'Office des professions du Québec, mars 2003, 1 p.

Commentaires sur le projet de Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires, présentés à M. Jean-K. Samson, président de l'Office des professions du Québec, mars 2003, 6 p.

Commentaires sur le projet de Règlement sur les activités médicales pouvant être exercées dans le cadre des services préhospitaliers d'urgence, présentés à M. Jean-K. Samson, président de l'Office des professions du Québec, janvier 2003, 6 p.

Stratégie organisationnelle 2002-2005, novembre 2002, 30 p.

Documents de référence

Code de déontologie des infirmières et infirmiers/Code of Ethics of Nurses. Supplément du Journal, janvier 2003, 2 p.

Document d'information pour les candidates à l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec/Candidate's Background Document for the Professional Examination of the Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Louise-Marie Lessard, Marie Hénault et Suzanne Ladouceur, novembre 2002 (édition révisée), 31 p.

Données sur la population infirmière par région administrative à partir du fichier des membres au 31 mars 2002. Marie Valois et Daniel Marleau, octobre 2002, 127 p.

Énoncé de principes sur la documentation des soins infirmiers. Hélène Lévesque Barbès, Johanne Beauséjour et Judith Leprohon, septembre 2002, 69 p.

Étude sur les permis d'exercice de la profession d'infirmière délivrés entre 1996 et 2001 – Situation au 31 mars 2002. Direction de l'exploitation des données corporatives, octobre 2002, 4 p.

Évolution des effectifs de la profession infirmière au Québec – Données au 31 mars 2002. Marie Valois et Daniel Marleau, octobre 2002, 29 p.

Guide de prévention des infections à l'intention des infirmières en soins de pieds. Louiselle Bouffard et France Roy, juin 2002, 84 p. (incluant cédérom)

Insigne du mérite 2003 – Procédure de mise en candidature et information générale. Secrétariat général, juillet 2002, 5 p.

Inventaire des systèmes d'information dans le réseau de la santé et leur utilisation dans le cadre de la pratique infirmière. Étude visant à faire état de la situation concernant l'utilisation des nouvelles technologies en lien avec la profession. Sylvie Dubois, juillet 2002, 60 p.

Le soin des plaies. Yvette Moulin. Tiré à part *L'Infirmière du Québec*, octobre 2002, 30 p.

Périodiques

CII à l'écoute. Bulletin d'information des conseils des infirmières et infirmiers, (vol. 6, nos 8 à 10 ; vol. 7, nos 1 à 7).

Congrès Express – Soins et société : s'engager pour retrouver l'essentiel (Jours 1 et 2), Bulletin d'information quotidien, 4 et 5 novembre 2002, 1 p.

L'Infirmière du Québec. Revue officielle, (vol. 9, nos 5 et 6 ; vol. 10, nos 1 à 4).

Le Journal—Édition spéciale / The Journal—Special Edition. Supplément du *Journal* sur l'adoption de la nouvelle loi, janvier 2003, 8 p.

Le Journal. « Le système professionnel et la Loi sur les infirmières font peau neuve », édition spéciale, janvier 2003, 8 p.

Le Journal/The Journal. Supplément de *L'Infirmière du Québec*, (vol. 9, n° 5 ; vol. 10, nos 1 à 4).

Le Scribe. Bulletin d'information pour les infirmières enseignantes, (vol. 4, nos 2 à 4 ; vol. 5, n° 1).

Rapport annuel 2001-2002, 55 p. / *Annual Report 2001-2002*, 84 p.

Répertoire 2001/2002 — Associations et regroupements d'infirmières et d'infirmiers au Québec. Direction des services aux clientèles et des communications, décembre 2002, 14 p.

The Journal. « The professional system and the Nurses Act revamped », édition spéciale, janvier 2003, 8 p.

Matériel promotionnel 2002-2003

Aller de l'avant ; un défi toujours actuel. Appel de communications pour le congrès de l'OIIQ (2 au 4 novembre 2003), mars 2003, 4 p.

Concours Magazine 2002. Affiche, juillet 2002.

Espace étudiant. Affichette, août 2002.

Formation continue 2002-2003. Affiche et programme, juin 2002, 8 p.

Infirmière, infirmier — Programmes de formation. Supplément au document : *Infirmière, infirmier — Une profession aux multiples visages*, janvier 2003, 12 p. (mise à jour)

Infirmières et infirmiers — Profession : complices. Vidéo et cédérom, janvier 2003.

Influencer en temps de changements. Programme du IX^e Colloque des conseils des infirmières et infirmiers (8 et 9 mai 2003), février 2003, 15 p.

Innovation clinique 2003. Affiche du concours, novembre 2002.

Inscription au tableau 2003-2004. Dépliant, décembre 2002.

Journée d'étude sur l'application de la nouvelle « Loi sur les infirmières et les infirmiers » à l'intention des directrices et des responsables de soins infirmiers. Programme, mars 2003, 6 p.

La passion de soigner, ça ne s'oublie jamais ! / Caring : A Passion You Never Forget ! Affiche, signet et autocollant de la Semaine de l'infirmière (11 au 17 mai 2003), mars 2003.

La profession d'infirmière — Une aventure humaine palpitante. Feuillet d'information sur la profession d'infirmière, septembre 2002, 2 p.

Le pouvoir et la force du CII reposent sur votre implication ! Brochure, novembre 2002, 4 p.

Les infirmières, une valeur sûre et irremplaçable / Our Nurses Invaluable and Irreplaceable. Affiche, signet et autocollant de la Semaine de l'infirmière (12 au 18 mai 2002), avril 2002.

Soins et société : s'engager pour retrouver l'essentiel. Programme final du Congrès annuel de l'OIIQ (3 au 5 novembre 2002), octobre 2002, 34 p.

Soins et société : s'engager pour retrouver l'essentiel. Programme préliminaire du Congrès annuel de l'OIIQ (3 au 5 novembre 2002), juillet 2002, 15 p.



Le personnel du siège social au 31 mars 2003

Présidence

Adjointe à la présidente
Ginette Thériault

Conseillère juridique
de la présidente et du Bureau
Carmelle Marchessault

Adjointe administrative
Manon Corbeil

Secrétariat général

Secrétaire générale
Diane Saulnier

Secrétaire générale adjointe
Louise Cantin

Avocate attachée au
secrétariat général
France Pedneault

Adjointe administrative
Ginette Quirion

Service des archives

Archiviste
Luc Lepage

Direction des affaires externes

Directrice
Ginette Thériault

Directrice scientifique
Judith Leprohon

Adjointe à la directrice
scientifique
Louise-Marie Lessard

Directrices-conseils
Carole Mercier
Jocelyne Poirier
Marie Valois

Conseillère
Karine Labarre

Attachée de presse et
directrice du *Journal*
Sylvie Vallières

Documentaliste
Pascale Barcelo

Adjointe administrative
Francine Sauvé

Secrétaires de direction
Louise Michaud
Liette Beaucage

Direction du développement et du soutien professionnel

Directrice
Louise Cantin

Infirmières-conseils
Carole Aubry
Louiselle Bouffard
Manon Fabi
Céline Thibault
Suzanne Vanier

Chargée de projet
Marie-Josée Paquet

Secrétaire de direction
Manon Arbour

Secrétaires
Carole Lambert
Danielle Primeau
Louise Rozon (intérimaire)

Direction de l'exploitation des données corporatives

Directrice
Marie Valois

Agent de recherche
Daniel Marleau

Secrétaire
Thérèse Brouillette

Direction des services administratifs

Directeur
Michel Jean

Secrétaire administrative
Lise Foucreau

Service de la comptabilité et des finances

Chef du service
Lise Després

Assistante-comptable
Renée Turgeon
Johanne Lamarche
(intérimaire)

Analyste comptable
et financière
Johanne Lamarche
Sophie Cousineau
(intérimaire)

Technicienne à la paie
Hélène Boulerice

Agente administrative
Chantal Gérin Lajoie

Responsables des
comptes à payer
Jeanne d'Arc Guay
Chantal Bossé

Service des ressources humaines

Chef du service
France Beauséjour

Technicienne
en ressources humaines
Carmen Pépin

Service de l'exploitation et entretien de l'immeuble

Chef du service
Gilbert Corbin

Ouvrier d'entretien
spécialisé
Michel Aumont

Préposé d'entretien général
Salvatore Marandola

Préposés d'entretien
ménager
Pauline Després
Yves Marin

Direction des services aux clientèles et des communications

Directrice
Suzanne Bélanger

Accueil/Télécommunications

Technicienne en téléphonie
Martine Wérotte

Standardiste-réceptionniste
et préposée à l'accueil
Suzanne Tropper

Courrier/Reprographie

Responsable
Diane Allard

Préposée
Joanne Messier

Centre de documentation

Chef du service
Maryse Dumas

Bibliotechniciennes
Diane Gendron
Lucie Ménard

Technicienne aux publications
Sylvie Roy-Eychene

Service de l'édition

Chef du service
et rédactrice en chef
Colette Pilon-Bergman

Coordonnatrice
des publications
Sylvie Couture

Adjointe à la rédaction
Ann Laroche

Réviseur
Serge Lamarre

Rédactrice
Odile Lamy

Graphiste
Francine Laporte

Analyste-programmeuse
Nathalie Toussaint

Secrétaire de rédaction
Marlène Lavoie

Service de l'organisation d'événements

Chef du service et secrétaire administrative de la direction
Diane Ladouceur

Technicienne à la logistique
Ginette Béliveau

Secrétaire
Madonne Roy

Direction des services juridiques

Directrice
Carmelle Marchessault

Avocat(e)s
Hélène d'Anjou
Brigitte Lagacé
Jean Lapointe

Infirmière-enquêteuse et avocate
Yanick Augustin

Responsable du greffe, secrétaire du Comité de discipline et du Comité de révision
Sonia Amziane

Secrétaire administrative
Louise Papineau

Secrétaire juridique
Nicole Holmes

Direction des technologies de l'information

Directrice
Monique St-Jean

Analyste principale
Marie-France Paquet

Analyste-programmeuse senior
Monic Gauthier

Analyste-programmeur
Sébastien Gaboury

Administrateur de réseau
Michel Lafleur

Assistant administrateur de réseau
John Ruffolo

Techniciennes en bureautique
France Perron
Nancy Ruest

Opératrice en informatique
Lise Hamel

Bureau de l'inspection professionnelle

Présidente du Comité de l'inspection professionnelle
Carole Deshaies

Conseillères-enquêteuses
Denise Durivage
Ginette Lavallière
Jocelyne Legault

Conseillères
Manon Bellehumeur
Gisèle Dionne
Marielle Labrie-Gauthier
Micheline Watier

Secrétaire de direction
Chantal Godbout

Secrétaires
Céline Bédard
Renée Quimet

Bureau du registraire

Registraire et secrétaire adjointe
Marie Hénault

Adjointe à la registraire
Suzanne Ladouceur

Secrétaire de direction
Danielle B. Gagné

Services aux étudiantes

Responsable du service
Lise Rochette

Responsable des dossiers des étudiantes
Christine Marcotte

Agentes de bureau
Ginette Tessier
Lola Vigneau

Secrétaire
France Leclerc

Service de l'inscription des membres

Responsable du service
Danièle Potvin

Responsable à la vérification
Claudie Vial

Opératrice en informatique
Nicole Bourassa

Préposées aux dossiers
Ginette Pelletier
Joan Baril

Secrétaire
Carmen Petit

Service de la gestion des stages et de l'admission par équivalence

Responsable du service
Monique Flibotte

Conseillères
Raymonde Drouin
Claire De Villers Sauvé

Secrétaires
Suzanne Boulay
Nicole Phaneuf
Huguette Rémillard

Bureau du syndic

Syndic
Sylvie Truchon

Syndics adjointes
Louise Deschênes
Ginette Fortin
Marcelle Fleury
Joanne Létourneau
Diane Racette
Nicole Tremblay

Secrétaire de direction
Andrée Mandanice

Secrétaires
Lorraine Canuel
Nicole Joyal

BA

Rapport financier

de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

au 31 mars 2003

ÉTATS FINANCIERS

Rapport des vérificateurs 52

Résultats 53

Bilan 54

Évolution des actifs nets 55

Flux de trésorerie 56

Notes afférentes aux états financiers 57

51

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
l'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC au 31 mars 2003 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Harel Drouin - PKF

Montréal, le 30 mai 2003

HAREL DROUIN-PKF, S.E.N.C.
COMPTABLES AGRÉÉS

Résultats

exercice terminé le 31 mars 2003

	Fonds général	Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (Note 3)	2003 Total	2002 Total
Produits						
Cotisations annuelles des membres	13 378 761 \$	– \$	– \$	– \$	13 378 761 \$	13 280 785 \$
Revenus de placement	79 436	171 550	36 386	10 642	298 014	502 041
Participation aux bénéfices du programme d'assurance responsabilité	–	–	165 936	–	165 936	208 939
Autres produits (Note 4)	3 440 980	–	7 302	–	3 448 282	3 317 574
	16 899 177	171 550	209 624	10 642	17 290 993	17 309 339
Charges (Note 5)	16 699 663	204 521	63 735	4 385	16 972 304	16 808 658
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	199 514 \$	132 971 \$	145 889 \$	6 257 \$	318 689 \$	500 681 \$

LES NOTES AFFÉRENTES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS.



Bilan

au 31 mars 2003

ACTIF

Actif à court terme

	Fonds général	Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (Note 3)	2003 Total	2002 Total
Encaisse (Note 6)	9 740 179 \$	142 917 \$	— \$	10 836 \$	9 893 932 \$	7 608 681 \$
Placements temporaires (Note 7)	5 316 211	—	262 477	—	5 578 688	8 235 845
Débiteurs et intérêts courus	513 733	48 653	175 552	4 121	742 059	779 752
Créances interfonds, sans intérêts	319 376	(120 181)	(193 010)	(6 185)	—	—
Frais payés d'avance	117 296	—	—	—	117 296	73 131
	16 006 795	71 389	245 019	8 772	16 331 975	16 697 609

Placements à long terme

(Note 8)	1 823 140	4 313 060	500 000	224 997	6 861 197	7 125 182
----------	-----------	-----------	---------	---------	-----------	-----------

Immobilisations

(Note 9)	2 018 471	—	—	—	2 018 471	2 153 360
	19 848 406 \$	4 384 449 \$	745 019 \$	233 769 \$	25 211 643 \$	25 976 151 \$

PASSIF

Passif à court terme

Comptes fournisseurs et charges à payer	4 173 128 \$	— \$	1 067 \$	— \$	4 174 195 \$	5 762 163 \$
Contributions perçues pour le compte de l'Office des professions du Québec	1 386 054	—	—	—	1 386 054	1 071 230
Cotisations et produits perçus d'avance	12 925 766	—	—	—	12 925 766	12 735 819
	18 484 948	—	1 067	—	18 486 015	19 569 212

Actifs nets

Investis en immobilisations	2 018 471	—	—	—	2 018 471	2 153 360
Grevés d'affectations d'origine interne	—	4 384 449	743 952	—	5 128 401	5 015 483
Grevés d'affectations d'origine externe (Note 11)	—	—	—	233 769	233 769	317 579
Insuffisance non affectée	(655 013)	—	—	—	(655 013)	(1 079 483)
	1 363 458	4 384 449	743 952	233 769	6 725 628	6 406 939
	19 848 406 \$	4 384 449 \$	745 019 \$	233 769 \$	25 211 643 \$	25 976 151 \$

AU NOM DU CONSEIL

ADMINISTRATEUR

ADMINISTRATEUR

Stiane Leclerc

Déane Tremblay

Évolution des actifs nets

exercice terminé le 31 mars 2003

	Fonds général				Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (Note 3)	2003 Total
	Investis en immobilisations	Affectations d'origine externe	Insuffisance non affectée	Total				
Solde au début	2 153 360 \$	90 067 \$	(11 079 483) \$	1 163 944 \$	4 417 420 \$	598 063 \$	227 512 \$	6 406 939 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(550 869)	(90 067)	840 450	199 514	(32 971)	145 889	6 257	318 689
Investissement, déduction faite du produit de cession des immobilisations	415 980	—	(415 980)	—	—	—	—	—
Solde à la fin	2 018 471 \$	— \$	(1655 013) \$	1 363 458 \$	4 384 449 \$	743 952 \$	233 769 \$	6 725 628 \$

	Fonds général				Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (Note 3)	2002 Total
	Investis en immobilisations	Affectations d'origine externe	Insuffisance non affectée	Total				
Solde au début	2 193 399 \$	— \$	(11 294 017) \$	899 382 \$	4 274 137 \$	500 000 \$	232 739 \$	5 906 258 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(543 350)	90 067	(717 845)	264 562	143 283	98 063	(5 227)	500 681
Investissement, déduction faite du produit de cession des immobilisations	503 311	—	(503 311)	—	—	—	—	—
Solde à la fin	2 153 360 \$	90 067 \$	(11 079 483) \$	1 163 944 \$	4 417 420 \$	598 063 \$	227 512 \$	6 406 939 \$



Flux de trésorerie

exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	318 689 \$	500 681 \$
Gain sur cession d'immobilisations	(9 943)	(1 207)
Moins-value sur placements	105 375	179 154
Amortissement des immobilisations	560 812	544 557
	974 933	1 223 185
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement (Note 12)	(1 089 669)	1 813 368
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(114 736)	3 036 553
Activités de financement et d'investissement		
(Augmentation) diminution des placements temporaires	2 657 157	(1 646 623)
(Augmentation) diminution des placements à long terme	158 610	(213 934)
Acquisition d'immobilisations	(444 253)	(504 997)
Produit de cession des immobilisations	28 273	1 686
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement	2 399 787	(2 363 868)
Variation nette des liquidités	2 285 051	672 685
Encaisse au début	7 608 881	6 936 196
Encaisse à la fin	9 893 932 \$	7 608 881 \$

LES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION COMPRENNENT DES INTÉRÊTS REÇUS DE 151 154 \$ (234 821 \$ EN 2002).

Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2003

1. Identification et secteur d'activité

L'Ordre, constitué en vertu de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers du Québec* et du *Code des professions*, administre les fonds provenant des membres. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

a) Comptabilité par fonds

Fonds général

Le fonds général regroupe les opérations courantes de fonctionnement.

Fonds de bourses et de promotion de la profession

L'Ordre a créé ce fonds pour financer les bourses d'études accordées aux infirmières et infirmiers qui en font la demande pour des études de premier, de deuxième ou de troisième cycle universitaire, pour promouvoir la profession et financer les demandes d'aide ou de commandite relativement à la formation en soins infirmiers et à la recherche en sciences infirmières.

Fonds de gestion du risque

Ce fonds regroupe les opérations du Programme de l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Ce fonds inclut une réserve pour indemnisation de prime afin d'assurer la stabilité des montants de primes futures et d'une réserve de prévention pour soutenir certaines activités relatives à la diminution du risque infirmier. Tout déficit d'opération du programme sera renfloué à partir de la réserve pour indemnisation de prime.

Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont constitués de dotations faites à l'Ordre par des tierces personnes, dont l'Ordre assume l'administration aux fins désignées par les tierces personnes.

b) Constatation des produits

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes dans le solde des fonds spéciaux.

Les revenus de placement affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

c) Cotisations et produits perçus par anticipation

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

d) Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

e) Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. Si une baisse de valeur permanente survient, cette perte sera comptabilisée dans l'exercice où la baisse de valeur sera constatée.

f) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiment	Linéaire	5 %
Réaménagement des locaux	Linéaire	20 %
Mobilier et équipement de bureau	Solde dégressif et linéaire	20 % à 33 %
Équipement informatique	Linéaire	33 %

Les œuvres d'art incluses dans le mobilier et les équipements de bureau sont comptabilisées à la juste valeur établie au moment de leur donation et ne sont pas amorties.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses comptabilisés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.



2. Principales conventions comptables (suite)

h) Organisme contrôlé

L'Ordre nomme certains membres du conseil d'administration de la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec. Les comptes de l'Ordre et de la Fondation ne sont pas consolidés.

i) Avantages sociaux futurs

L'Ordre offre à ses salariés un régime de retraite à prestations déterminées garantissant le paiement de prestations de retraite. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Le coût des prestations de retraite pour les services courants est comptabilisé aux résultats annuellement. Le coût est établi par des calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements

du régime, la progression des salaires et autres éléments. L'Ordre a choisi d'utiliser la méthode dite du « couloir » pour amortir les gains et pertes actuariels (qui comprennent aussi bien les résultats réels des régimes que les gains et pertes découlant des modifications apportées aux hypothèses les plus probables) sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

Aux termes de la méthode dite du « couloir », l'amortissement n'est constaté que si le gain ou la perte actuariel net constitué est supérieur au montant le plus élevé des deux suivants : 10 % du solde de l'obligation au titre de prestations constituées et 10 % de la juste valeur des actifs du régime. Une provision pour moins-value doit être enregistrée en diminution de l'actif au titre de prestations constituées, cette provision correspondant à l'excédent de la valeur ajustée de l'actif au titre de prestations constituées sur l'avantage futur escompté.

3. Fonds spéciaux

	Fonds de secours E. Frances Upton	Fonds d'éducation M.G. Dolorès Côté	Fonds de bibliothèque B. Héon Tremblay	2003 Total	2002 Total
Résultats et actifs nets					
Produits	5 491 \$	3 351 \$	1 800 \$	10 642 \$	9 591 \$
Charges	2 585	—	1 800	4 385	14 816
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	2 906	3 351	—	6 257	(5 227)
Actifs nets affectés au début	125 483	72 029	30 000	227 512	232 739
Actifs nets affectés à la fin	128 389 \$	75 380 \$	30 000 \$	233 769 \$	227 512 \$
Bilan					
Actif					
Encaisse	5 225 \$	3 402 \$	2 209 \$	10 836 \$	7 606 \$
Somme à payer au fonds général	(2 585)	—	(3 600)	(6 185)	(10 136)
Intérêts courus	2 154	576	1 391	4 121	4 320
Placements	123 595	71 402	30 000	224 997	225 722
	128 389 \$	75 380 \$	30 000 \$	233 769 \$	227 512 \$

4. Autres produits

Fonds général

Direction des services aux clientèles et des communications
Examen d'admission
Bureau du registraire
Subventions - Projets Infirmière virtuelle et Communauté de pratique en santé du cœur (Note 13)
Frais de réinscription
Direction des services administratifs
Amendes et frais

	2003	2002
	1 438 148 \$	1 252 890 \$
	988 918	685 155
	764 555	1 017 612
	104 295	223 205
	79 630	78 215
	50 866	41 547
	14 568	18 950
	3 440 980 \$	3 317 574 \$

5. Charges

Fonds général

Direction des services aux clientèles et des communications
Direction des services administratifs
Bureau du registraire
Examen d'admission
Quote-part versée aux sections régionales
Direction des technologies de l'information
Bureau du syndic
Bureau de l'inspection professionnelle
Direction des affaires externes
Secrétariat général
Direction du développement et du soutien professionnel
Direction des services juridiques
Assemblée générale annuelle et congrès
Projet Infirmière virtuelle et communauté de pratique en santé du cœur (Note 13)
Comités statutaires
Direction de l'exploitation des données corporatives

	2003	2002
	2 715 713 \$	2 557 629 \$
	2 225 749	2 377 343
	1 521 761	1 442 726
	1 260 855	1 264 683
	1 112 243	1 101 241
	1 095 221	1 158 637
	1 068 499	924 479
	1 067 401	934 624
	1 055 242	982 377
	832 759	999 396
	698 317	700 595
	682 796	569 026
	547 265	526 687
	366 962	462 288
	241 114	259 510
	207 766	206 775
	16 699 663 \$	16 468 216 \$

Fonds de bourses et de promotion de la profession

Subventions, bourses d'études et promotion de la profession
Frais de comité de placement

	204 000 \$	185 000 \$
	521	3 150
	204 521 \$	188 150 \$

Fonds de gestion du risque

Programmes de prévention
Frais d'administration

	63 735 \$	129 276 \$
	-	8 198
	63 735 \$	137 474 \$

6. Encaisse

Un montant de 52 719 \$ (36 953 \$ en 2002) est réservé pour fins de salaire qui sera versé à une employée lors d'un congé éventuel sans solde.



7. Placements temporaires

Fonds général

Obligations 5,75 % à 7,70 %
 Dépôts à terme, 3 %
 Billets à escompte, 2,87 % à 3,22 %
 Bon du trésor, 2,83 %
 Papier commercial

Les placements temporaires échoient à différentes dates jusqu'en janvier 2004.
 Au 31 mars 2003, la valeur marchande des placements s'apparente au coût.

	2003	2002
Obligations 5,75 % à 7,70 %	2 430 109 \$	2 924 467 \$
Dépôts à terme, 3 %	1 500 000	4 300 000
Billets à escompte, 2,87 % à 3,22 %	1 089 649	—
Bon du trésor, 2,83 %	296 453	—
Papier commercial	—	1 011 378
	5 316 211 \$	8 235 845 \$

8. Placements à long terme

Fonds général

Actions cotées en bourse, au coût :
 Obligations, 4,88 % à 10,25 % (4,88 % à 9 % en 2002), échéant à différentes dates à compter de mai 2003 jusqu'à octobre 2029 (de mai 2003 jusqu'à juin 2029 en 2002).

Fonds de bourses et de promotion de la profession

Obligations, 5,13 % à 9 %, échéant à différentes dates à compter de mai 2003 jusqu'en octobre 2009 (de mai 2003 jusqu'en octobre 2009 en 2002) :

Actions cotées en bourse, au coût.

Fonds de gestion du risque

Dépôt à terme, à demande, au taux des obligations d'épargne du Canada, majoré de 0,5 % (5,10 % en 2003 et 2002).

Le dépôt à terme pourra être utilisé par l'assureur pour renflouer tout déficit d'opération généré par le Programme de l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Fonds spéciaux

Obligations, 5,25 % à 6,15 %, échéant à différentes dates à compter de juin 2003 jusqu'en juillet 2008 (de juin 2003 jusqu'à juin 2008 en 2002) :

Actions cotées en bourse, au coût.

TOTAL

	2003	2002
Actions cotées en bourse, au coût :	1 482 363 \$	1 631 407 \$
Obligations, 4,88 % à 10,25 % (4,88 % à 9 % en 2002), échéant à différentes dates à compter de mai 2003 jusqu'à octobre 2029 (de mai 2003 jusqu'à juin 2029 en 2002).	340 777	354 828
	1 823 140 \$	1 986 235 \$
Fonds de bourses et de promotion de la profession		
Obligations, 5,13 % à 9 %, échéant à différentes dates à compter de mai 2003 jusqu'en octobre 2009 (de mai 2003 jusqu'en octobre 2009 en 2002) :	2 636 342 \$	2 729 383 \$
Actions cotées en bourse, au coût.	1 676 718	1 683 842
	4 313 060 \$	4 413 225 \$
Fonds de gestion du risque		
Dépôt à terme, à demande, au taux des obligations d'épargne du Canada, majoré de 0,5 % (5,10 % en 2003 et 2002).	500 000 \$	500 000 \$
Fonds spéciaux		
Obligations, 5,25 % à 6,15 %, échéant à différentes dates à compter de juin 2003 jusqu'en juillet 2008 (de juin 2003 jusqu'à juin 2008 en 2002) :	160 000 \$	141 000 \$
Actions cotées en bourse, au coût.	64 997	84 722
	224 997 \$	225 722 \$
TOTAL	6 861 197 \$	7 125 182 \$

Au 31 mars 2003, la valeur marchande des placements à long terme est de 6 840 481 \$ (6 778 098 \$ en 2002) et a été établie selon le dernier cours acheteur.

9. Immobilisations

	2003		2002	
	AMORTISSEMENT		VALEUR	
	COÛT	CUMULÉ	NETTE	NETTE
Terrain	241 260 \$	– \$	241 260 \$	241 260 \$
Bâtiment	2 079 342	1 464 532	614 810	650 200
Réaménagement des locaux	1 934 751	1 542 730	392 021	460 633
Mobilier et équipement de bureau	1 334 675	954 470	380 205	418 612
Équipement informatique	1 320 601	930 426	390 175	382 655
	6 910 629 \$	4 892 158 \$	2 018 471 \$	2 153 360 \$

La charge d'amortissement totalise 560 812 \$ au 31 mars 2003 (544 557 \$ en 2002).

Au 31 mars 2003, les œuvres d'art incluses dans le mobilier et l'équipement de bureau ont une valeur aux livres de 115 495 \$ (115 495 \$ en 2002).

10. Avance bancaire

Au 31 mars 2003, il n'y avait aucune avance bancaire. En date du 26 juillet 2002, les marges de crédit autorisées sont d'un montant maximum de 350 000 \$ pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre et de 1 500 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 28 février de chaque année, au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins et elles sont renégociables le 31 juillet de chaque année. La marge de crédit de 1 500 000 \$ est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang affectant les valeurs mobilières détenues par la Fiducie Desjardins pour la somme de 1 150 000 \$.

11. Actifs nets grevés d'affectations d'origine externe

Les principales catégories d'affectations d'origine externe grevant les actifs nets sont les suivantes :

	2003	2002
Fonds spéciaux		
Dotations au Fonds de secours E. Frances Upton	128 389 \$	125 483 \$
Dotations au Fonds d'éducation M.G. Dolores Côté	75 380	72 029
Dotations au Fonds de bibliothèque B. Héon Tremblay	30 000	30 000
	233 769	227 512
Fonds général		
Affectations - Projets Infirmière virtuelle et Communauté de pratique en santé du cœur	–	90 067
	233 769 \$	317 579 \$



12. Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement

	2003	2002
Diminution des débiteurs et intérêts courus	37 693 \$	46 993 \$
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(44 165)	12 265
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	(1 587 968)	1 738 047
Augmentation des contributions perçues pour le compte de l'Office des professions du Québec	314 824	64 932
Augmentation (diminution) des cotisations et produits perçus d'avance	189 947	(48 669)
	(1 089 669) \$	1 813 368 \$

13. Projets Infirmière virtuelle et Communauté de pratique en santé du cœur

Au cours de l'exercice, des dépenses totalisant 366 962 \$ (462 288 \$ en 2002) ont été engagées relativement au projet Infirmière virtuelle en téléconsultation et au projet construction, diffusion et gestion des connaissances en santé du cœur.

De ce montant, 40 295 \$ furent financés par l'aide fédérale, CANARIE inc., 64 000 \$ par le Fonds de l'Autoroute de l'Information (FAI) et 262 667 \$ par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

62

14. Engagements contractuels

Au 31 mars 2003, le solde des engagements contractuels en vertu de contrats de services s'établit à 658 967 \$ pour chaque exercice des deux prochaines années.

Le 31 mars 2003, le solde des engagements contractuels avec l'Université de Sherbrooke pour le projet de recherche "Campus virtuel en santé" s'élève à 50 000 \$ pour 2004 et 50 000 \$ pour 2005 ; avec l'Université de Montréal, 50 000 \$ pour 2004 pour la chaire de recherche sur les nouvelles pratiques en soins infirmiers.

15. Régime de retraite

L'Ordre offre à ses salariés un régime de retraite à prestations déterminées garantissant le paiement de prestations de retraite. La juste valeur des actifs du régime et l'obligation au titre des prestations constituées ont été déterminées par un actuaire indépendant au 31 mars 2003.

La charge nette de l'Ordre au titre de ce régime est de 504 224 \$.

Les informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit au 31 mars 2003 :

Obligations au titre des prestations constituées	19 697 748 \$
Juste valeur des actifs du régime	14 823 851
Situation de capitalisation (déficit)	(4 873 897) \$
Passif au titre des prestations constituées	(73 169) \$

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par l'Ordre pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2003	2002
Taux d'actualisation	6,25 %	6,25 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime à long terme	7,00 %	7,00 %
Taux de croissance de la rémunération	4,50 %	4,50 %

Les autres informations concernant le régime à prestations déterminées de l'Ordre se présentent comme suit :

	2003	2002
Cotisations de l'employeur	619 546 \$	288 307 \$
Cotisations des salariés	329 555 \$	309 014 \$
Prestations nettes de transfert	457 495 \$	1 168 590 \$

16. Organisme contrôlé

La Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) a été constituée par lettres patentes le 20 octobre 1987 et a commencé ses activités au cours de 1988. Le but de la Fondation est d'accorder des subventions à la recherche et des bourses d'études aux infirmières et aux infirmiers du Québec qui désirent entreprendre des recherches pour promouvoir l'avancement des sciences infirmières et se perfectionner.

Renseignements financiers provenant des états financiers de la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) au 31 mars :

	2003	2002
Actif	254 741 \$	227 313 \$
Passif	162 043 \$	106 070 \$
Soldes de fonds	92 698	121 243
	254 741 \$	227 313 \$
Résultats des activités		
Produits	326 646 \$	263 044 \$
Charges	355 191	264 229
Insuffisance des produits sur les charges	(28 545) \$	(1 185) \$

Au 31 mars, les comptes fournisseurs et charges à payer de l'Ordre comprennent les montants suivants à payer à la FRESIQ :

	2003	2002
Fonds général de l'Ordre	34 352 \$	24 244 \$

17. Chiffres comparatifs

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.



B&A

Production et révision linguistique

Service de l'édition
Direction des services aux clientèles
et des communications de l'OIIQ

Conception et réalisation graphique

inoxidée

Photos

Page Couverture : Jacques Nadeau
Pages intérieures : Pierre Dionne
Marcel La Haye

Distribution

Centre de documentation
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, boulevard Dorchester Ouest
Montréal (Québec) H3Z 1V4
Téléphone : 514 935-2501 ou 1 800 363-6048
Télécopieur : 514 935-5273
cdoc@oiiq.org
www.oiiq.org

Dépôt légal

© Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, 2003
4^e trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1181-8417

Note – Conformément à la politique rédactionnelle de l'OIIQ,
le féminin est utilisé seulement pour alléger la présentation.

This report is available in English.

